

103, rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
+33 (0)1 45 44 63 26  
+33 (0)6 84 18 65 21  
sos.paris@orange.fr  
SOSParis.org  
Suivez-nous :  
Facebook  
Twitter  
Instagram  
YouTube

# SOS PARIS

Bulletin n° 101  
Janvier 2018

Envoi à titre gratuit  
aux non abonnés  
2 euros

ISSN 0997 - 3028

Directeur de la publication :  
Thierry Marcus

Rédacteurs :  
Christine Nedelec, Jan Wyers  
Maquette : P. Khayat

ASSOCIATION DE DÉFENSE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET DU CADRE DE VIE – DEPUIS 1973

## ÉDITORIAL

# NOUVEAU PRÉSIDENT POUR SOS PARIS, MÊMES COMBATS

Réaffirmons donc quels sont nos objectifs :

- Défendre le patrimoine architectural parisien, qu'il s'agisse de monuments, de constructions plus modestes ou d'ensembles urbains.

- Défendre le cadre de vie des parisiens et la sauvegarde d'espaces de respiration en attachant une attention particulière aux excès de densité de population, aux nuisances de la circulation, à la sécurité, à la propreté...

- Porter un regard prospectif sur l'avenir de Paris en conciliant évolution et respect du passé. Cela suppose la préservation du paysage, le refus de l'architecture de rupture, le développement harmonieux d'une ville où se mêlent habitat, activités artisanales et industrielles, bureaux et tourisme. Cela implique bien sûr aussi la valorisation des projets contemporains respectant l'esprit des lieux.

Ces douze années de présidence d'Olivier de Monicault ont été marquées par des succès auxquels nous avons le sentiment d'avoir participé, en liaison, bien entendu, avec

beaucoup d'autres associations. Dans les combats que nous menons, il faut savoir maintenir le cap, par delà des échecs conjoncturels qui nous affectent.

Nous estimons, en effet, que nos associations ont un rôle essentiel d'alerte, de contribution à la réflexion des décideurs et de mobilisation d'une opinion trop souvent manœuvrée par des opérations de communication orientée.

Plus que jamais nous nous sentons responsables du Paris qui nous a été légué et qu'il est de notre devoir de transmettre aux générations futures. Pour nous aider et nous accompa-

igner dans cette mission exaltante, nous comptons sur chacune et chacun de vous !

*Olivier de Monicault et Thierry Marcus*



*Perspective de l'Arc de Triomphe avec son nouvel intrus*

Lors du Conseil d'Administration de SOS Paris réuni le 10 octobre 2017 sous sa présidence, Olivier de Monicault a exprimé le souhait d'être déchargé de la présidence de l'Association exercée pendant 12 ans. Le Conseil a rendu hommage à Olivier de Monicault pour son engagement et l'efficacité de son action au cours de toutes ces années et l'en remercie. Thierry Marcus, trésorier, a été désigné à l'unanimité comme Président de SOS Paris, ce qu'il a accepté. Le Conseil a souhaité que Olivier de Monicault reste administrateur et l'a nommé Président d'Honneur.



*Olivier de Monicault*



*Thierry Marcus*

## SOMMAIRE

ÉDITORIAL .....	1
AU FIL DES ARRONDISSEMENTS .....	2
URBANISME .....	25
EXPOSITIONS .....	29
LIVRES .....	30



1<sup>er</sup> arr.

### LA COLLECTION PINAULT À LA BOURSE DU COMMERCE



Travaux en cours



Projection du bâtiment rénové

Dans la compétition Arnault-Pinault, le second est indiscutablement meilleur dès que l'on touche au patrimoine. Alors que la Fondation du premier - quelles que soient ses indéniables qualités architecturales - est venue s'implanter dans le bois de Boulogne grâce à un vote sur mesure du Parlement régularisant ce qui était auparavant interdit, alors que la Samaritaine est devenue la catastrophe patrimoniale que l'on connaît - et que la médiocrité architecturale du bâtiment de Sanaa va défigurer à jamais la Rue de Rivoli, François Pinault, beaucoup plus malin et respectueux, va installer comme à Venise sa propre Fondation dans un monument historique sans massacrer celui-ci, ce qui de nos jours ressemble à un exploit.

La Bourse du Commerce va donc se transformer et c'est l'architecte japonais Tadao Ando, avec l'architecte des monuments historiques Pierre-Antoine Gatier, qui est chargé du projet. Il installera, au cœur de ce bâtiment rond, une

construction circulaire qui laissera voir à la fois la coupole et la grande frise peinte que l'on pourra approcher de plus près. Le tout se fera sans toucher à la structure du bâtiment, de manière réversible (une réversibilité relative cependant, on ne voit pas bien comment on pourrait un jour revenir en arrière) et en laissant visible à la fois la coupole et les peintures plafonnantes.

Certes, la découverte de ce grand espace, débarrassé des bureaux qui l'obstruaient et masquaient son décor et les murs, laissera un regret : que l'on n'ait pas utilisé ce lieu sans rien y construire, ce qui aurait été parfaitement possible, plus beau et certainement beaucoup moins cher. Mais faire travailler un « starchitecte » est désormais une constante de ces grands projets, et celui-ci aurait sans doute paru mesquin s'il s'était agi de seulement restaurer le monument. Au moins a-t-on choisi un excellent architecte et pas Dominique Perrault qui officie non loin sur la Poste du Louvre en dénaturant son architecture métallique. Ce qui sera exposé à la Bourse du Commerce sort de notre champ, mais la visite de ce monument sera intéressante pour le contenant autant que pour le contenu.

*Didier Rykner, rédacteur en chef de « La Tribune de l'Art »*



### LE MUSÉE PINAULT COÛTE CHER AUX PARISIENS !

63 millions d'euros, c'est ce qu'a déboursé sans discuter la mairie de Paris pour le rachat à la CCI de la Bourse du Commerce, la Préfecture l'avait pourtant évaluée à 4,3 millions seulement. Les fondations d'Art de nos oligarques reposent sur des optimisations fiscales qui permettent d'en faire financer 80% par la collectivité, un déséquilibre qui finit par grever la communauté tout entière.

*Christine Nedelec*

## LA GRANDE ROUE ET LES MARCHÉS DE NOËL

Nous avons maintes fois dénoncé l'opacité totale qui règne depuis longtemps sur les relations de Marcel Campion avec les autorités parisiennes. Nous ne souhaitons qu'une chose : que les diverses procédures en cours dont la nôtre fassent apparaître enfin la lumière. Mais peut-être est-ce trop demander ?



Faudra-t-il nous contenter de voir la place de la Concorde enfin débarrassée de tout parasite, malgré le « benign neglect » des fonctionnaires du Ministère de la Culture, chargés de faire respecter son intégrité ?

*Louis-Edmond Goupy*

Au sujet de la Grande Roue, Bruno Julliard déclarait tout récemment sur BFM Paris : « Nous entendons beaucoup de remarques de parisiens, d'associations de défense du patrimoine parisien qui comptent beaucoup. C'est notamment grâce à tous ces militants du patrimoine que Paris est aujourd'hui la plus belle ville du monde. C'est parce qu'on ne fait pas n'importe quoi sur l'espace public ».

Les conseillers de Paris ont voté le 22 novembre à la quasi-unanimité la non-reproduction de la convention d'occupation du domaine public avec la société « Fêtes et loisirs » qui arrive à échéance le 5 juillet prochain. La Grande Roue ne trônera donc plus sur la place de la Concorde à partir de l'année prochaine. Les élus parisiens ne veulent plus que la grande roue « obstrue » la perspective paysagère historique de l'axe royal, entre le Carrousel du Louvre et l'Arc de Triomphe. Le Conseil de Paris, sur proposition des élus Les Républicains et UDI-MoDem, souhaite qu'une grande roue ou une attraction d'autre nature trouve sa place dans la capitale, « sur un site respectant le patrimoine ». Marcel Campion a déjà annoncé qu'il attaquera cette décision en justice. ...

Quel revirement, cette soudaine adhésion de la Mairie aux objectifs de SOS Paris !

4<sup>e</sup> arr.

## SAMARITAINE : HÉLAS, ON N'EN EST PLUS AUX IMAGES DE SYNTHÈSE !

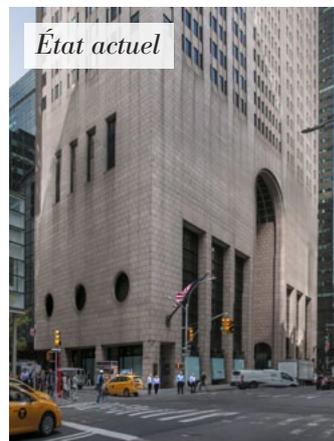
Les nouveaux magasins de la Samaritaine dressent déjà leur béton et leur acier : La banalisation de la rue de Rivoli est en marche, comme celle du monde. L'ossature métallique montre la dimension finale du bâtiment. Un espace de 1,50 mètre séparera le « noyau » et les surfaces de verre ondulantes qui flotteront tout autour. D'ailleurs qui songera dorénavant

à appeler ces magasins « Samaritaine » puisqu'il ne restera rien de celle-ci ? On les renommera certainement magasins LVMH ou du nom d'une des marques du groupe. En attendant, le rideau de douche continue à faire des ravages et a même franchi l'Atlantique pour conquérir New York : nous n'exportons pas notre meilleur... *Christine Nedelec*



*Note : Vous ne vous souvenez peut-être pas de la phrase ahurissante qu'on entendait à l'époque dans la vidéo de promotion de LVMH sur ce projet : « cette œuvre lumineuse, fluide, immatérielle, un geste moderne, fort, au centre de Paris, une réponse contemporaine, finalement, au désir d'innovation des fondateurs de la Samaritaine ». Fermez le ban !*

## RIDEAUX DE DOUCHE : L'ÉPIDÉMIE...



Les architectes de ce projet ont même eu le culot de proposer le rideau en couverture du 550 Madison Avenue, l'immeuble post-moderniste de Philip Johnson, construit en 1984. Beaucoup de personnes sortent soudainement de l'ombre pour s'opposer au projet et demander à la Landmarks Preservation Commission de New York de classer l'immeuble...

On se demande si ceux qui ont soutenu l'agence Sanaa pour le projet Samaritaine parisien oseront signer la pétition lancée par Terry Farrell pour protéger l'immeuble. Ou peut-être ne se rendront-ils même pas compte de l'ironie ?

*Colum Mulhern, architecte*



5<sup>e</sup> arr.

## ESPCI RUE VAUQUELIN, UN PROJET PHARAONIQUE CONTROVERSÉ

Après six mois d’instruction, le Permis de Construire, (plus exactement de détruire et de reconstruire) est sur le point d’être accordé au projet de l’architecte Anne Demians pour l’École Supérieure de Physique et Chimie Industrielles dont la Ville de Paris est propriétaire.

### RÉBELLION

- Un projet qui mobilise contre lui de plus en plus de monde : l’Association de riverains (ARRBELV représentant 40 familles), des collectifs de riverains, des associations de parents d’élèves, SOS Paris, Contribuables Associés.
- Des recours vont être déposés : L’association ARRBELV, créée depuis longtemps pour protéger et défendre les intérêts des riverains de l’ESPCI sur tout projet concernant le quartier, a mandaté un avocat, M<sup>e</sup> Aldo Sevino du cabinet ASEA, pour entamer une action judiciaire et obtenir un projet plus modéré, respectueux du patrimoine, permettant la suite de la modernisation du campus en harmonie avec le passé prestigieux des lieux.

### NON-CONCERTATION PARTICIPATIVE

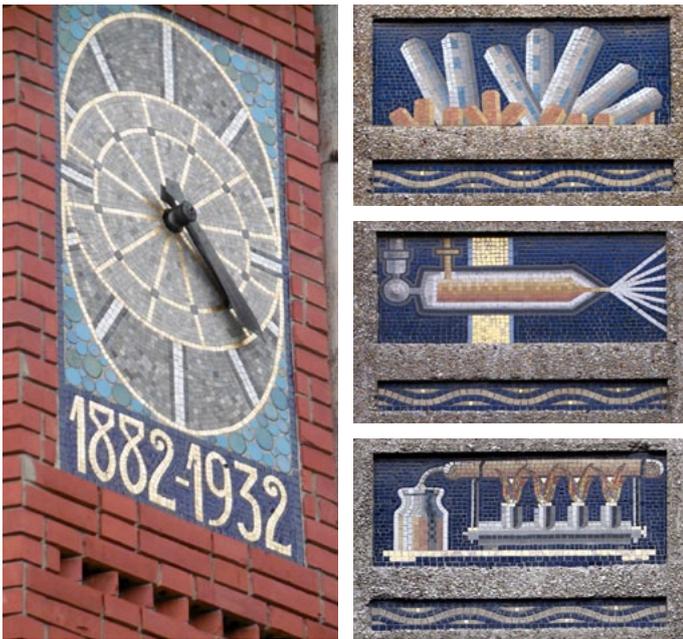
- Un projet pour lequel la population n’a nullement été consultée : Les 50 000 m<sup>2</sup> découpés en 2 tranches distinctes, un projet actuel limité à 38 000 m<sup>2</sup> afin d’éviter toute enquête publique et 12 000 m<sup>2</sup> « restitués » à la Ville de Paris par l’ESPCI. Pour une affectation à l’enseignement supérieur ou une opération financière immobilière ?

Des réunions d’informations ont eu lieu mais aucune réunion consultative au moment de l’élaboration du projet. De nombreuses questions restent en attente de réponses.

### DÉMESURE

- Un projet démesuré, au coût exorbitant (176 M€), entraînant des travaux pharaoniques de destruction complète et de reconstruction, sur une dizaine d’années, avec des nuisances énormes pour toute la population du quartier (habitants, école élémentaire, crèche) et pour les occupants de l’ESPCI qui continueront d’y travailler.
- Il ne resterait qu’un morceau de façade de ces lieux historiques et artistiques, patrimoine en attente de classement au ministère de la Culture. Peut-on se donner le droit de démolir les parties intérieures de bâtiments de style typiquement Art Déco et dont les qualités architecturales et historiques sont reconnues : Bibliothèque, Salle du conseil où siègèrent Pierre et Marie Curie (dont on célèbre en grande pompe actuellement le 150<sup>e</sup> anniversaire de naissance), Paul Langevin..., escalier d’honneur en mosaïques, amphithéâtres, pendule extérieure ?





L'espace et la verdure du Val-de-Grâce

les bâtiments. Mais nous voyons là une occasion obligatoire de convertir les jardins du Val-de-Grâce en jardins publics et de les offrir aux Parisiens.  
P. Khayat

Que penser de la position de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Pierre-Antoine Gatier, en charge du 5<sup>e</sup> arrondissement, qui donne son aval à la destruction de ces éléments du patrimoine ?

- Les bâtiments construits entre 2000 et 2010 seront entièrement détruits (dont des laboratoires très récents), une gabegie financière énorme en cette période où tout le monde doit participer à l'effort national.
- Le financement prévu par la Ville de Paris est de 75 M€ jusqu'en 2020. Quid des 100 M€ restants ? Par ailleurs, la dotation de fonctionnement des crédits de recherche de l'École sont diminués par cette même Ville de Paris. Quelle est la cohérence ?

Une fois de plus, un projet d'une telle ampleur répond-il réellement aux besoins des personnes concernées ou bien plutôt à « une tentation démiurgique de l'architecte et de la Ville de Paris » ?

Marie-Christine Chevalier,  
Présidente de l'ARRBELV

## MUTATION DU VAL-DE-GRÂCE

L'hôpital militaire a été fermé en 2016 et le devenir du lieu est à présent en suspens : centre pour SDF, logement social, vente du terrain au privé (pour un équipement de santé) ou à un autre ministère (l'Intérieur y installerait un pôle de renseignement)... Rien n'est officiellement décidé.

Or ce site présente un caractère exceptionnel : une vaste superficie en plein cœur de Paris, extrêmement peu dense (en total contraste avec le reste de la ville), avec de grands jardins et espaces libres et du patrimoine remarquable (des édifices du 17<sup>e</sup> siècle). Le tout ne demande qu'à être valorisé... mais pas n'importe comment !

Dans une capitale qui manque cruellement d'espaces verts pour ses habitants, céder à la tentation densificatrice dans cet écrin unique serait impardonnable. SOS Paris se soucie relativement peu de savoir qui va investir (et forcément rénover)



## RÉNOVATION DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Les délais ont été tenus pour le grand projet de rénovation du campus de l'Institut Catholique situé rue d'Assas. Après la pose de la première pierre du chantier le 17 janvier 2015, la séance solennelle d'ouverture de la rentrée 2017-18 s'est tenue le 3 octobre dernier à l'intérieur du nouvel auditorium de 400 places créé sous la cour d'Honneur. Une célébration tenue en présence de M<sup>gr</sup> André Vingt-Trois, archevêque de Paris, qui a souligné le rayonnement de cette université maintenue dans le cœur de Paris, et Irina Bokova, à l'époque directrice générale de l'Unesco.



Désormais, l'entrée de l'Institut se trouve rue de Vaugirard et permet d'avoir une vue depuis la rue sur les anciens bâtiments du Couvent des Carmes.



La cour d'honneur réaménagée avec un auditoire en sous-sol (en « cour anglaise ») crée un nouveau décor convivial qui a été vite adopté par les étudiants mais le charme de la cour y a beaucoup perdu...

Ce nouvel aménagement s'accompagne d'un effort particulier dans les programmes d'étude, orientés vers une approche humaniste des problèmes de la société contemporaine.

Un regret : il n'est pas aisé au visiteur non-étudiant de pénétrer dans ces lieux historiques.

*Colette de Wiljes*

## DES GOÛTS ET DES COULEURS RUE DE L'ABBAYE

Au bout de la rue de l'Abbaye qui longe l'église de Saint-Germain des Prés, au n°1 du Passage de la Petite Boucherie, un très vieil immeuble, où Balthus a habité, est en chantier de ravalement.



*Immeuble qui jouxte l'Institut Catholique, état ancien*

Sa façade était de couleur rose très doux, en harmonie avec celle de l'Institut Catholique, qui vient d'être ravalé avec beaucoup de goût sous le contrôle des Monuments historiques. Or il semblerait qu'une couleur différente, beige ou jaune pâle, soit envisagée, ce qui émeut les habitants du quartier, attachés à la conservation de l'image historique de ce fond de rue... L'immeuble étant dans le périmètre immédiat de l'Institut Catholique, classé, l'accord de l'ABF sera nécessaire. Nous entreprenons des efforts dans ce sens.

*Marie-Claude Fonkenell, riveraine*



*Le même immeuble, en chantier de ravalement*

## LES TROMPE-L'ŒIL DU SÉNAT



C'est bien connu : le Sénat a de l'argent (beaucoup) et se soucie du patrimoine (un petit peu). Lors d'une visite récente nous avons vu comment les cabines qui servent à loger les employés pendant la rénovation d'une aile du palais ont été décorées pour se fondre dans leur environnement très royal. C'est assez convaincant, à tel point que nous ne les avons d'abord pas reconnues pour ce qu'elles étaient. Par-dessus le marché, il n'y a pas de publicité ! Nous ne pouvons qu'applaudir.

*Colette de Wiljes*

7<sup>e</sup> arr.

DES RATS ET DES PARISIENS

Si la présence des rats en ville a son utilité, leur trop grand nombre pose des problèmes. Or, actuellement, Paris est infesté. Cela grouille dans presque tous les parcs et jardins, sur la voirie, et le rongeur envahit aussi les immeubles d'habitation. On les voit festoyer tous les 20 m par paquets de vingt ou trente dans et autour des sacs en plastique transparents des poubelles dans un square. Quand le soleil s'est couché, on peut en croiser facilement plusieurs centaines en faisant un simple tour au Champ-de-Mars. Ce parc hautement touristique (qui n'est plus qu'une ruine) est particulièrement touché. Il s'agit d'un autre « cadeau » laissé par la fan zone de l'été 2016 : des dizaines de milliers de personnes par jour pendant un mois qui consomment du fast food vendu sur place et abandonnent des restes. Buffet gratuit illimité pour les rongeurs qui ont massivement colonisé le site.



Les pique-niqueurs du jardin du Louvre tenant compagnie aux humains



L'autorisation depuis une quinzaine d'années de fouler les pelouses autrefois interdites dans les parcs et jardins, et donc l'augmentation des pique-niques, le développement et l'encouragement par la municipalité de la restauration sur le pouce, des food trucks et des guinguettes branchées (et très chères) sur les quais et ailleurs, les poubelles anti-terroriste et donc pro-rats (et pro-corneilles), voilà où nous en sommes ! Les opérations répétées de dératisation nous privant de parcs et jardins pendant de longs mois s'avèrent peu efficaces. La mairie appose des panneaux infantilisant invitant les promeneurs à plus de propreté. Une planification de la ville moins désinvolte serait plus efficace !

P. Khayat

8<sup>e</sup> arr.

SURÉLÉVATIONS AU TRIANGLE D'OR



Actuellement

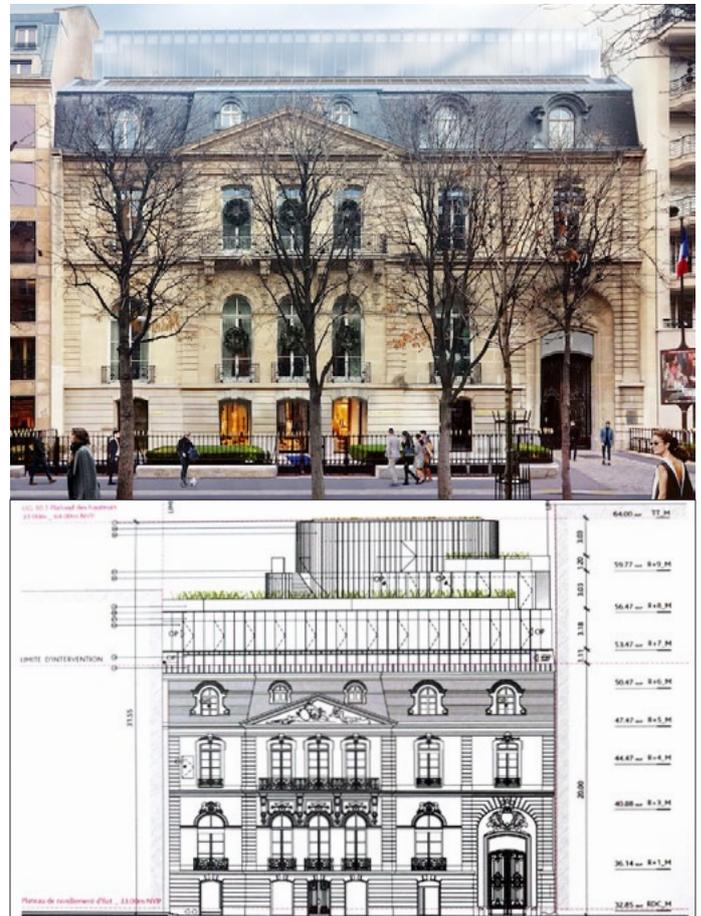
Est-ce l'effet du nouveau PLU si les bâtiments du Triangle d'Or font remonter leur ligne de ciel en empilements de cubes de verre ? Il paraît que pour un architecte de notre temps rien n'est plus stupide qu'un toit à la Mansart... N'est-ce pas plutôt la déclinaison du cube de verre

sous tous ses avatars qui manque de créativité ? Une question certainement plus idéologique qu'il n'y paraît...

Le fait est que les heureux propriétaires de ces beaux quartiers choisissent tous les prétextes pour augmenter leurs surfaces de bureaux et de commerces et on les comprend. Mais les images de présentation des projets sont toujours mensongères et masquent la réalité du massacre. Dans ce cas, comment les services instructeurs peuvent-ils statuer en connaissance de cause ? Les merveilleux toits de Paris sont donc une espèce en voie de disparition et toutes nos instances autorisent sans sourciller ce malheur. La protection du ciel de Paris est devenue une charmante fiction.

Christine Nedelec

Ci-dessous, la belle image (mensongère) des architectes et la triste réalité du projet (élévation)





### SAINT-AUGUSTIN AUX ANGES

Restauration en cours de l'église Saint-Augustin : Les anges récemment nettoyés sont hissés à leur place sur le toit de l'église dont la façade va bientôt retrouver toute sa splendeur...

*Régis de Savignac*

La France est décidément un beau pays, dans lequel la puissance publique s'exonère elle-même des obligations auxquelles aucun honnête citoyen ne saurait échapper. On sait aussi, depuis la fameuse jurisprudence Danthony, qu'une irrégularité ou un vice de procédure ne suffisent pas à eux seuls à entraîner l'annulation d'une décision administrative. Mais dans le cas présent, cela reviendrait à priver les riverains d'une garantie fondamentale, en les empêchant de contester la légalité d'une construction au nom de la prescription décennale, qui s'appliquerait selon le juge, puisque le bâtiment aurait été construit sans permis mais en toute légalité. CQFD. Dans ces conditions, il faut s'attendre à ce que l'APBN fasse appel de la décision...

*Jean-Louis Droz, Président de l'APBN*



### IMMEUBLE ORANGE RUE NAVARIN, L'APBN GAGNE UNE MANCHE



Dans le contentieux qui oppose l'APBN (Association pour la Protection du quartier Bothorel-Navarin) à Orange et à la Mairie de Paris à propos de l'aménagement de la parcelle située 18-20 rue de Navarin, le Tribunal Administratif de Paris a rendu son verdict le 15 septembre, après plus d'un an d'instruction. Le permis de construire délivré à Orange en novembre 2015 est annulé sur la question des hauteurs des

installations envisagées, qui excèdent le plafond autorisé par le PLU. On se demande d'ailleurs comment la Mairie de Paris, censée être l'autorité en charge d'assurer le respect des règles d'urbanisme qu'elle fixe elle-même à travers le PLU, a pu non seulement délivrer une autorisation violant de toute évidence ses propres règles, mais également défendre avec acharnement au cours de l'instruction la légalité d'une disposition notoirement irrégulière. Orange va donc devoir soumettre une demande de permis modificatif pour remédier à cette violation.

Beaucoup plus étranges sont les attendus du Tribunal Administratif concernant l'absence de permis de construire d'une partie du bâtiment, construite en fonds de parcelle dans les années 1974. Tout se passe comme s'il instituait une sorte de « présomption de légalité » au bénéfice de ce bâtiment, du seul fait qu'il a été construit par les Postes et Télécommunications sous le régime de l'exemption de permis de construire en vigueur à l'époque, quelles que soient par ailleurs les irrégularités du dossier, dont il reconnaît implicitement l'existence, et qu'il ne prend même pas la peine d'examiner. En d'autres termes, « dans les circonstances d'espèce », comme dit le juge, l'absence de permis de construire vaudrait permis de construire !

### PLACE DE BUDAPEST : MINÉRALE

Cette charmante placette avec ses arbres et ses bancs est actuellement un potentiel inexploité de l'arrondissement; elle fait office de zone de stationnement sauvage pour les deux-roues et les voitures alors qu'elle constitue une opportunité pour réaliser un endroit agréable, générant du bien-être et servant de lieu de contact entre les habitants, salariés des sociétés avoisinantes et les touristes qui transitent par la gare Saint-Lazare.

La Mairie, dans son « Budget Participatif » a choisi un projet qui veut la réorganiser grâce à un aménagement végétal, pour accueillir des espaces conviviaux comme un kiosque, des bancs, une fontaine, des jeux d'enfants, des tables de tennis de table... On attend la suite.



Mais pour l'instant, l'énorme immeuble de bureaux « Intown » qui s'est construit sur son côté est, n'offre en rez-de-chaussée que des surfaces fermées en verre et métal pas vraiment accueillantes. L'immeuble est toujours en chantier. Aucun café ou petit commerce à perte de vue. La Banque de France qui a loué les 20.000 m<sup>2</sup> de bureaux au propriétaire SCOR Investment Partners pour 9 ans en janvier dernier, n'a toujours pas pris possession des lieux ! Une enquête dans le voisinage donne des espoirs de restaurant (gastronomique ou Irish Pub, le choix n'est pas fait) dans cet univers glacial. On verra... le quartier est plein d'employés à haut pouvoir d'achat qui ont faim.

Le « bon » côté patrimonial: au moins, le gabarit de hauteur est respecté et les lignes horizontales font écho à celles des immeubles fin XIX<sup>e</sup> qui entourent l'immeuble Intown. Nous sommes dans un quartier d'affaires et on aurait pu s'attendre à pire... *JLW*

10<sup>e</sup> arr.

## RESTRUCTURATION DE L'HÔPITAL LARIBOISIÈRE

Le projet de rénovation de l'hôpital Lariboisière remonte à plusieurs années. Sa réalisation ne devrait plus tarder, l'exécution étant prévue de 2018 à 2024. A première vue, l'opération satisfera les défenseurs du patrimoine, dans la mesure où elle ne semble pas attenter à la partie historique - déjà très malmenée - des bâtiments construits entre 1846 et 1854 par l'architecte Martin-Pierre Gauthier (1790-1855). Ce dernier, professeur à l'École polytechnique, était Grand Prix de Rome et élève de Charles Percier. Son nouvel hôpital, le Versailles des pauvres comme on le qualifia longtemps, fut perçu comme l'un des plus prestigieux de Paris : le coût élevé - près de neuf millions de francs-or - avait été en partie couvert par une exceptionnelle donation de la comtesse de Lariboisière (le legs correspondit à plus du tiers de l'investissement). Inspiré du Royal Navy Hospital de Plymouth, l'ensemble se conformait aux exigences d'hygiène défendues par les théoriciens en séparant les locaux en six pavillons autonomes - trois pour les hommes, trois pour les femmes, soit un total de six cents lits. L'influence en fut considérable dans l'histoire de l'architecture hospitalière, qui devait rester pour près d'un siècle fidèle au système pavillonnaire. Disposés en peigne, les bâtiments se situent de part et d'autre d'une grande cour intérieure traitée en tapis vert et enveloppée de galeries à arcades, dans le goût de la Renaissance italienne. L'édifice fut somptueusement construit en pierre de taille. Il se rattachait par ailleurs à une prestigieuse composition urbaine, associant le chevet de la nouvelle église Saint-Vincent-de-Paul au portique d'entrée de l'hôpital : il s'agit du Clos Saint-Lazare, vaste lotissement en croix de Saint-André que traverse obliquement le boulevard Magenta. La situation de ce quartier neuf était en bord de ville, butant sur le boulevard de la Chapelle (celui-ci coupé en son milieu par le mur des Fermiers généraux). Traitée en jardin et plantée d'arbres, la partie arrière de

l'hôpital en était séparée par un long mur dont il reste une partie, assez dégradée, vis-à-vis du quartier de la Goutte d'Or (jusqu'en 1860, à l'extérieur de Paris).

Conçu pour être un hospice, l'hôpital Lariboisière adoptait les exigences de contrôle propres aux lieux d'enfermement : placé au centre d'un grand enclos, il disposait d'une entrée monumentale unique, facile à surveiller - chacun de ses pavillons étant lui-même séparé de la promenade centrale par un sas d'entrée. De nos jours, l'évolution de l'hôpital a transformé les usages au point que cet isolement est radicalement mis en cause : dans le projet de rénovation, l'ouverture vers la ville est affichée comme une priorité. De la même manière, la modification du contexte urbain depuis 1860 a été telle que l'entrée par le sud apparaît aujourd'hui injustifiée : il est prévu de retourner l'hôpital vers le nord, en l'ouvrant sur l'arrière du côté du boulevard de la Chapelle. Le principe de l'ouverture sur la ville est certes généreux, mais... dangereux. Depuis les récents attentats, la surveillance des accès est redevenue une nécessité incontournable. Si l'hôpital est ouvert à tous les vents, comment contrôler ceux qui y entrent avec la ferme intention de faire sauter une bombe ?

Pendant, dès la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, d'autres modifications importantes avaient déjà eu lieu : au jour le jour, les besoins techniques de l'hôpital avaient entraîné le remplissage des cours plantées, envahies par des constructions à simple



L'état actuel



Le projet

rez-de-chaussée ; puis les jardins périphériques disparurent à leur tour, remplacés par des bâtiments à six ou sept étages. Exception faite des trois au quatre arbres subsistant côté est, l'environnement arboré qui faisait tout le charme de la composition n'est plus qu'un souvenir. Dernière altération, les grands volumes des salles communes installées à l'intérieur des pavillons ont cédé la place à des cloisonnements et entresolements multiples, entraînant des modifications radicales de la distribution (ne serait-ce que pour assurer l'isolement des circulations contre les risques d'incendie). Au total, il ne reste que l'enveloppe des gros murs qui soit intacte, ainsi que la chapelle – cette dernière dans un état d'abandon total alors qu'elle enferme le somptueux cénotaphe de la marquise de Lariboisière par Paul Marochetti, ainsi que les décors muraux du peintre Louis Matout célébrés en son temps par Théophile Gautier (« Peintures murales de M. Matout à la chapelle de l'hôpital Lariboisière », *Gazette des beaux-arts*, 15 avril 1861, p. 94-101). La modeste inscription dont l'hôpital bénéficie au titre des monuments historiques n'est manifestement pas à la hauteur de son importance dans l'histoire de l'art et de l'architecture.

avoir été difficile avec la Ville de Paris, qui a exigé comme à l'habitude une part de logements sociaux – mettant en cause l'équilibre financier du projet. Mais, de cela, on ne parle guère. L'opération qui débute fera disparaître un long pavillon à deux étages. D'une architecture assez ordinaire, en moellon enduit, il fait retour entre la rue Ambroise-Paré et la rue de Maubeuge vis-à-vis de l'extrémité de la gare du Nord. Le site est déjà encombré par un grand bâtiment souterrain, profond de cinq étages, qui accueille aujourd'hui les urgences. A l'angle des deux rues, le nouveau bâtiment dont le volume respecte les gabarits de l'ancien P.O.S. est emballé par une résille métallique des plus voyantes – dans l'esprit de ce qui se faisait à Berlin il y a vingt ans. Ce bijou prétentieux, dénommé bâtiment Morax, n'a pas sa place dans un environnement sensible – à la jonction entre deux monuments majeurs de l'architecture parisienne du XIX<sup>e</sup> siècle. Il aurait fallu, sur un tel emplacement, faire preuve de discrétion en se soumettant à l'ordonnancement général des voies et à la rigueur de leurs profils. La seconde partie du projet est nettement meilleure, au moins par son écriture serrée de meneaux en béton scandant verticalement les façades vitrées (la



*Entrée bd de la Chapelle*

Le projet de rénovation actuel s'inscrit dans la logique de saturation qui a prévalu jusqu'alors. Le terrain disponible de part et d'autre de la composition centrale a été affecté à deux projets, dont un seul est pour l'instant mis en évidence : il s'agit de construire à l'extrémité de la rue de Maubeuge deux bâtiments neufs encadrant le bâtiment-tour de sept étages sur lequel est située l'aire d'atterrissage des hélicoptères. Il faut aller sur internet pour découvrir que l'alignement symétrique, du côté de la rue Guy-Patin, est lui-même destiné à transformation. Deux barres de sept étages, faiblement décalées, en occupent déjà une partie. À l'angle du boulevard de la Chapelle reste une jolie construction en meulière caverneuse et brique de Hollande, datant probablement des années vingt. Sur cet emplacement est prévue une opération de logement qui financera le montant des travaux d'extension. La discussion semble

rigueur n'est pas sans évoquer celle de Patrick Berger pour les extensions de l'hôpital Cochin en 2005-2011). Moins heureuse est la solution de soubassement vitré, sur trois niveaux à l'alignement, alors que les autres étages s'en détachent volontairement. De même, la solution de la passerelle vitrée (au dessus de la rue intérieure créée à cette occasion) est-elle d'un bel effet architectural, mais l'on s'interroge sur son usage à venir. Enfin, on peut douter de la sincérité des dessins quand ils habillent les toitures-terrasses d'une improbable verdure, même si l'on a l'habitude de ce genre d'hypocrisie. Cette deuxième extension fera disparaître nombre de constructions basses d'âges divers, ainsi qu'un grand pavillon de belle apparence, tout en pierre de taille, remontant aux premières extensions de l'hôpital vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



*Bâtiment Morax*

Ce n'est pas tant le projet lui-même qui pose problème, même si son architecture est d'inégale valeur, que le principe d'une telle opération. L'APHP a déjà à son actif la destruction de l'hôpital Fernand-Widal, austère composition de Théodore Labrousse, le frère d'Henri. La destruction s'est faite par étapes successives, jusqu'à ce qu'il ne reste rien du bâtiment d'origine. On s'en ferait une raison si la rénovation de l'hôpital Lariboisière était de nature à compenser la perte. Ce n'est pas du tout le cas, car il s'agit d'une simple opération de bourrage de parcelle tirant le maximum de la constructibilité du site sans s'intéresser en aucune manière à son intérêt. Rares sont les espaces verts dans ce quartier devenu excessivement dense aux abords des deux gares. Rétablir l'environnement arboré de l'hôpital Lariboisière aurait été un grand projet - surtout associé, comme il en est question, à la construction d'un nouvel hôpital nord en dehors des limites de Paris, sur la commune de Saint-Ouen. A l'avantage dont auraient bénéficié les usagers de l'établissement comme les habitants du quartier, en mal d'espaces verts, se serait ajouté l'intérêt paysager de la mise en valeur des bâtiments par la restitution des cours et jardins dont il bénéficiait initialement. Le projet de Martin-Pierre Gauthier ne se concevait pas sans cette couronne de verdure digne des plus beaux palais. Pour sa remise en valeur il serait temps que soient engagées des opérations de curetage, comme celles auxquelles se consacrèrent les architectes des bâtiments de France lorsqu'ils conçurent les premiers plans de sauvegarde des quartiers historiques dans le cadre de la loi Malraux.

Ce n'est pas un rêve, mais une nécessité, en matière de respect du patrimoine.

François Loyer

11<sup>e</sup> arr.

STADE DE MÉNILMONTANT ET JARDIN PARTAGÉ

Le projet soutenu par la Ville de Paris et Paris Habitat qui vise à supprimer le TEP (49/53 bd Ménilmontant) et le jardin partagé contigu (passage de la Folie Regnault) pour y installer une déchetterie, des logements et un gymnase a obtenu un permis de construire (affiché début 2016) qui est contesté par trois procédures judiciaires.

L'association **Sauvons notre stade** a formulé des recours contre le PC et contre la déchetterie prévue en sous-sol. Ce site de dépôt des encombrants (dont peintures, huiles, radios, etc.) est ouvert à tous les Parisiens. L'étude de faisabilité de ce CVAE prend en compte les quantités récoltées dans le XI<sup>e</sup>, mais comme suivant le PC il est ouvert à *tous* les parisiens, le tonnage présenté est incohérent avec la réalité, d'où une circulation plus importante, des rotations plus nombreuses de camions pour vider les containers.

L'accès pour les véhicules à ce CVAE se fait par le boulevard de Ménilmontant, rue étroite ne comportant qu'une voie de circulation, et « coupant » la piste cyclable. Aucun aménagement du boulevard de Ménilmontant n'est présenté. Comment les camions pourront-ils manœuvrer sur une voie étroite pour emprunter la descente vers le CVAE? Les véhicules attendront

leur « tour » sur le boulevard ; il y a donc une incidence sur le trafic du boulevard et rues avoisinantes ! (Ces embouteillages ne pollueront pas !). La rampe d'accès au CVAE avec une pente à 16,5%, au ras des logements (chambres) va générer des nuisances sonores et de la pollution. Il est inconcevable de créer des logements avec de telles nuisances (la déchetterie est ouverte toute la journée 7/7).



Avant



Après

Les piétons peuvent apporter les encombrants à la déchetterie en empruntant le passage de la Folie Regnault (voie étroite de la largeur d'une voiture). L'association émet de grandes réserves sur les nuisances de ces apports, sur le risque de dépôts intempestifs à la porte de l'immeuble mitoyen, sur l'étroit trottoir, etc. Les aérations de la déchetterie sont au bord du terrain de sport ce qui va permettre de faire du sport en respirant l'air pollué de la déchetterie, idem pour les logements dont les fenêtres donnent sur ces passages.

L'association met en évidence les nuisances créées par la déchetterie et alerte les pouvoirs publics sur les répercussions de ces nuisances sur la santé (sur-densification de la population accompagnée par la suppression d'espaces verts et d'espaces de loisirs). L'association **Sauvons notre stade** a convaincu les élus LR, EELV, UDI-Modem et France Insoumise de soutenir au sein du Conseil de Paris notre combat qui porte sur la sauvegarde du TEP Ménilmontant et du jardin contigu.

Marie-Thérèse Dides, présidente de l'association Sauvons Notre Stade [sauvonsnotrestade2.wixsite.com/11eme](http://sauvonsnotrestade2.wixsite.com/11eme)



## ÎLE AUX OISEAUX : UN ÉCOCIDE MUNICIPAL !

L'île de Bercy, dans le bois de Vincennes, mieux connue sous le nom d'« île aux Oiseaux » est menacée de destruction par le projet de baignade « naturelle » de la mairie de Paris. Ce bétonnage à 9,5 millions d'euros (et 1 à 1,5 millions de frais de fonctionnement par an) ne répond en rien à une demande des Parisiens.

### D'AUTRES LIEUX DE BAINNADE SONT POSSIBLES

Étoffer l'offre de baignade en plein air à Paris, parfait - mais en aucun cas dans ce lieu. La mairie se targue d'écologie, mais s'apprête à détruire un patrimoine environnemental inestimable aux frais du contribuable. C'est une atteinte irréversible à la biodiversité, scandaleuse à l'heure de la COP 23. Cette petite île est une « zone naturelle et forestière » et un « espace boisé classé ». La mairie prévoit d'y ouvrir la baignade à 2 200 personnes par jour (1 000 en instantané) : c'est organiser la surfréquentation et la dégradation de cet espace unique, dans un bois déjà à la limite de la saturation.

Le site abrite de multiples essences d'arbres et de nombreux oiseaux sauvages protégés. Le héron cendré y côtoie foulques et poules d'eau, cygnes et colverts. Des colonies de paons et de grands cormorans élisent domicile au sommet des grands arbres. Toute une population ailée trouve refuge ici : bernaches du Canada, grèbe huppé, martin-pêcheur, grive musicienne, bergeronnettes, mouettes et goélands, faucon crécerelle, tadorne casarca, pic épeiche, pic vert, sterne pierregarin, fuligule milouin, héron bihoreau, chouette hulotte et bien d'autres encore. On y trouve une bonne vingtaine d'espèces nicheuses, sans parler des amphibiens et des odonates, insectes aquatiques protégés. Toute cette faune en liberté contribue à la magie du site et en fait un lieu rare cher aux promeneurs, adultes et enfants.

Or la demande de permis d'aménager de la Mairie ne mentionne pas la présence de ces oiseaux, qui font toute l'ambiance et le charme du lieu. Ou plutôt si : comme une nuisance. Oies, cygnes, canards etc. pourraient « générer de nombreux désagréments au niveau du nouvel équipement », indique ce document, qui prévoit « un éclairage aléatoire » sur le lac le soir et la nuit pour chasser les oiseaux et les empêcher de se sédentariser. Pendant la journée, lit-on, « l'usage courant et la présence de baigneurs devraient être suffisants pour éloigner les oiseaux

du site ». Dans cette opération, c'est la nature qui devient un problème, cette même nature que la Mairie s'est engagée à protéger en signant en 2003 la Charte d'aménagement et de développement durable du Bois de Vincennes.

D'autre part, les déjections d'oiseaux sont potentiellement toxiques (bactéries e.coli, salmonella, campylobacter, cryptosporidium...). Comme l'indique la demande de permis « les règles d'hygiène sont compromises si les oiseaux accèdent au bassin de baignade ». Il est inconsidéré de vouloir mener à bien une telle opération dans ce contexte sanitaire... sauf à éliminer toute la faune ailée de l'île de Bercy qui est, de fait, une véritable réserve ornithologique - même si, malheureusement, elle n'est pas reconnue officiellement comme telle. Ce projet est un désastre pour la faune, l'environnement, et tous les Parisiens amoureux de ce lieu unique. Le fragile écosystème de l'île de Bercy, vieux de 160 ans, est le fruit d'une



lente sédimentation au cœur d'un bois millénaire. Quoi qu'en disent les communicants de la Mairie, il ne résistera pas aux dégradations liées à la surfréquentation et à cette opération de destruction massive, présentée comme un projet "ultra light". Excaver le lac, en couvrir le fond d'une bâche en polypropylène pudiquement qualifiée de « membrane », installer une structure gonflable, bétonner sur 8 mètres de hauteur et 200 m<sup>2</sup> sous la berge, créer des ouvrages techniques grillagés renommés « jardins aquatiques » - deux bassins filtrants de 2 400 m<sup>2</sup> en place toute l'année sur la pelouse de Reuilly, installer des pompes, un équipement électrique, 150 plots en béton, des garde-corps, sans parler du ballet des camions et des pelleuses : est-ce bien là un projet écologique ? Quid du coût financier ? Quid de la destruction d'un espace paradisiaque qui contribue douze mois par an à l'émerveillement des promeneurs, joggeurs et de leurs enfants ? La baignade est prévue de mi-juin à mi-septembre, en pleine période de nidification. Il faut y ajouter deux mois pour la vidange partielle du lac, le montage, la mise en route et le démontage des équipements techniques.



Cette piscine est présentée comme un « lieu de rafraîchissement » dans un contexte de réchauffement climatique. Mais quid de son bilan carbone et de la hausse de la fréquentation automobile qu'entraînerait pareille entreprise ? Cette zone est de facto un îlot de fraîcheur pour les familles qui viennent pique-niquer et se détendre à l'ombre des grands arbres. On ne construit pas sur les espaces protégés, c'est la loi, et la municipalité n'a pas à y déroger.

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) a émis un avis défavorable et s'interroge sur la « sincérité du projet ». Les associations ont été consultées, mais en vain. Quelques 4 000 personnes ont signé des pétitions en ligne et papier, affirmant leur attachement à ce lieu et leur hostilité à cette opération. La flore elle aussi sera impactée, comme en témoigne l'avis de la Commission Interdépartementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CIPENAF) du 9 octobre 2017: « Le lac Daumesnil est un espace pittoresque emblématique de l'art des jardins du XIX<sup>e</sup> siècle orchestré par Alphand dans les bois parisiens. Les travaux qu'implique le projet occasionneront un remaniement

complet sur leurs emprises, qui ne pourra éviter les tassements et traumatismes pour les systèmes racinaires du patrimoine arboré remarquable de l'île, tant par la diversité des essences que par leur stature. L'ensemble des arbres de l'île de Bercy a été reconnu en 2015 « ensemble arboré remarquable » par la Ville et bénéficie du label « Arbres remarquables de France ». La représentation des houppiers sur les plans des travaux est schématique. Le relevé des arbres n'est pas complet et minimise les répercussions du projet sur le patrimoine arboré du site. Dans le milieu urbanisé parisien, l'espace de parc qu'est le site du lac de Daumesnil est considéré comme un espace de nature et doit à ce titre être préservé. Or, si le projet de baignade semble être invisible, il induit néanmoins des travaux artificialisant les lieux et qui pourraient conduire à la dégradation du patrimoine végétal ». D'autres lieux de baignade seraient plus adaptés, d'un point de vue environnemental et sanitaire : les canaux et bassins, ou encore l'Hippodrome de Vincennes qui, comme le note l'APUR, est déjà doté d'infrastructures (douches, cabines). En d'autres termes, engager des travaux irréversibles pour un projet dont on n'est pas sûr qu'il soit fonctionnel est une aberration. Ouvrons davantage de piscines l'été, élargissons



les horaires, créons de l'emploi ! Vu l'ampleur financière de l'opération prévue, pourquoi ne pas créer des bassins dans le bois, comme le suggère la DRIEE ?

Courage : La Mairie peut encore éviter l'irréparable et épargner la plus belle île de Paris, notre bien commun.

*Christine Nedelec*

Pétition : [www.change.org/p/paris-sauvez-le-lac-daumesnil](http://www.change.org/p/paris-sauvez-le-lac-daumesnil)

### ARENA 2 : LE PARC DE BERCY SERA ÉPARGNÉ



*Le projet d'origine  
au parc de Bercy*

Quand la Mairie comprendra-t-elle que les jardins et les espaces sportifs parisiens ne sont pas des friches foncières ? Ce projet municipal de stade de 8000 personnes dans le parc de Bercy a suscité l'ire des usagers du parc. La colère a été si forte que les associations et habitants ont multiplié les tracts et mobilisations au point que le projet a dû déménager Porte de la Chapelle.

La nouvelle Arena sera donc construite à l'emplacement d'un terrain de bowling et d'un parking peu amène. Elle participera à la requalification de ce quartier, noyé au milieu des infrastructures routières.



*Porte de la Chapelle aujourd'hui*



*Le nouveau projet*

Mais ici comme à Bercy, les cheminements des spectateurs ont été « oubliés » : les entrées sont prévues directement sur le terrain de foot voisin. Les footballeurs seront ravis... D'autant que l'énorme opération de logements adjacente se construit comme d'habitude sur les terrains de sports existants, les réduisant au lieu de les agrandir en prévision de l'afflux de population à venir.

*Christine Nedelec*

### DESTRUCTION ET DENSIFICATION PLACE FÉLIX EBOUÉ



Au numéro 4 de la place Félix-Éboué, le pavillon vestige de l'usine des biberons Robert n'est pas d'une architecture extraordinaire mais ce simili hôtel particulier de pierre, brique et ardoise a néanmoins un certain cachet. Ce témoin de l'histoire du quartier et ses bâtiments attenants et assortis vont pourtant être démolis pour laisser place à une grande résidence mixte culminant à onze étages qui ne manquera pas d'écraser la place. Une densification d'un quartier déjà très dense.

*P. Khayat*



*Avant*



*Après*

13<sup>e</sup> arr.

LE T4 POUR LES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS DU QUARTIER

Malgré l'état des lieux de Paris Rive Gauche et la contribution des associations de la concertation qui ont clairement montré les défauts et les manques dans ce quartier, autour du métro Quai de la Gare, certains s'entêtent à continuer dans leurs errements. Le Pavillon T4, un beau projet, qui verra le jour très prochainement à l'angle de l'avenue de France et du boulevard Vincent Auriol, construit sur les voies ferrées, ne permettra pas au quartier d'avoir une bouffée d'oxygène et de faire tomber le manque de liens sociaux et de liaisons avec les quartiers avoisinants. Ce projet aurait pu être le levier d'échanges et de partage entre les habitants, les usagers, les jeunes, les enfants et les salariés. Un lieu de sociabilité, d'information, qui à ce jour n'existe pas, pire qui fait défaut. Bref, une deuxième Maison des Associations – la première étant saturée – pour notre arrondissement de plus de 170 000 habitants.

Ce quartier manque d'une ludothèque, d'une bibliothèque de quartier, d'un centre d'animation, d'un lieu où tous les habitants et usagers puissent se retrouver pour faire une ville en commun : transports bien sûr, mais aussi habitat, éducation, loisirs, activités. Un lieu qui permettrait même au conseil de quartier de se réunir alors qu'il peine à en trouver un. Un lieu qui permettrait de retrouver plus de cohésion sociale entre toutes les strates de la population et qui éviterait de favoriser les nids de délinquance. En effet, aucune infrastructure n'existe dans le quartier pour ces jeunes qui tombent dans la drogue, les rixes et l'échec scolaire. Pourtant, il suffirait simplement d'un lieu proposant des activités ludiques et éducatives, pour limiter des parcours néfastes et permettre de la mixité sociale réussie. A l'heure de la démocratie participative, une maison de quartier pour l'exercer, est-ce vraiment trop demander ?

*Farid Nechadi, Association des Usagers des Transports Paris 13e et habitant du quartier Quai de la Gare; Amicale locataires Fulton Bellière Flamand; SOS Paris*

EN BOIS OU PAS, UNE TOUR EST UNE TOUR



Image d'architecte

C'est une construction d'un genre nouveau qui va faire son apparition dans le ciel de Paris. En effet, le 13<sup>e</sup> arrondissement de la capitale accueillera d'ici 2021 deux tours en bois de 17 étages et 105 logements situées en bord de Seine, culminant chacune à 50 mètres de haut. Suite à un concours, le projet a été confié au promoteur immobilier REI Habitat, spécialisé dans les constructions en bois. Ces deux tours en bois compteront parmi les plus

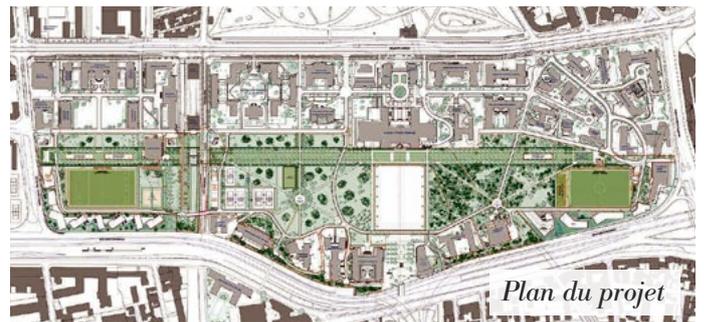
hautes du monde, concurrencées par la Commons Brock, au Canada, avec ses 18 étages et 53 mètres de hauteur, ainsi que par le projet pharaonique de tour Hoho, en Autriche, s'élevant à 84 mètres. Ce projet répond à un impératif écologique en employant du bois, matériau naturel et donc plus respectueux de l'environnement. Il répond également à des considérations économiques puisqu'il permettra de relancer la filière bois en France. Les projets de construction en bois se multiplient en effet depuis quelques années.

L'une des deux tours parisiennes sera un HLM confié au bailleur social Paris Habitat et au Crous de Paris. Elle ne sera pas destinée au grand public, ni aux étudiants, mais à des chercheurs qui utiliseront ce bâtiment comme un pied-à-terre entre deux déplacements. En revanche, la deuxième tour sera commercialisée auprès des particuliers comme une propriété classique, au prix du marché.

*Jan Wyers*

14<sup>e</sup> arr.

LA CITÉ UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE SAISON 3



Plan du projet

Cela vous a sans doute échappé mais les bétonneuses et les grues ont envahi le parc de la Cité Universitaire Internationale. Nos appels à intervenir lors de l'enquête publique de juin-juillet 2016 auront été vains.

Le projet «La Cité Universitaire Internationale Saison 3», sous des dehors très paysagés, s'apprête en effet à construire, sur ce qui reste de la ceinture verte parisienne, la bagatelle de 60 000 m<sup>2</sup> de plancher. Il s'agit bien de «l'un des principaux projets urbains parisiens des prochaines années, en raison de l'étendue du site (le parc de la CiuP s'étend sur 34 ha et l'opération d'aménagement se développe sur 13,7 ha), de l'importance du programme mis en œuvre (60 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher) mais aussi de sa forte dimension internationale et diplomatique : le domaine de la CiuP est une vitrine de la France...»

Construite à partir des années 1920, la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) accueille aujourd'hui dans ses 5 800 logements environ 12 000 résidents chaque année au sein de ses 40 maisons dont 37 sont situés boulevard Jourdan. Il est donc prévu, d'ici 2020, de lotir près de la moitié du parc restant, pour créer 1 800 nouveaux logements étudiants (+30%) répartis dans 10 nouvelles résidences avec de nouveaux pays partenaires qui prendront place le long du boulevard périphérique, préservant ainsi le vaste parc central de la Cité

internationale. La coordination architecturale de ces nouvelles constructions a été confiée à l'équipe Fortier. L'offre d'équipements sportifs et culturels sera « améliorée » mais pas étendue malgré l'augmentation du nombre d'étudiants !

Paris est devenu irrespirable et court après ses espaces verts mais les apprenti-sorciers aux manettes, Etat et Ville, main dans la main continuent la fuite en avant niant les dommages collatéraux de tous ces beaux projets : pollution, congestion, îlots de chaleur, atteintes à la biodiversité, et artificialisation irréversible. Qui donc aura le courage d'arrêter l'emballement de la machine si ce n'est nous ?

*Christine Nedelec*

### LA NOUVELLE MAISON DE L'ÎLE-DE-FRANCE À LA CITÉ UNIVERSITAIRE



*L'immeuble vu du périph'*



*La perspective*

La nouvelle Maison de l'Île-de-France, financée par la Région à hauteur de 21 millions d'euros a été inaugurée en septembre par Valérie Pécresse. L'immeuble, conçu par l'agence Nicolas Michelin, est dit 100% écolo, pionnier à énergie ZEN (Zéro Energie) grâce à deux cuves de stockage d'eau chaude de 156 m<sup>3</sup> chacune, soit 2,80m de diamètre dont 40 cm d'isolant, sur 5 étages de hauteur, qui sont placées derrière une résille de capteurs solaires qui les mettent en scène depuis le périphérique. La maison contient 142 chambres d'étudiants.



Du point de vue environnemental, l'effort est certain ; pour ce qui est du paysage, l'effet est moins réussi. Le bâtiment très massif dans la perspective vue du Pavillon International écrase l'église du Sacré-Coeur de Gentilly située de l'autre côté du périphérique.

Cette église, construite dans les années 1930 par Pierre Paquet, porte de belles sculptures d'anges de Georges Saupique. Elle était autrefois chapelle de la Cité Universitaire et est devenue paroisse des Portugais depuis la construction du périphérique. Nous refusons que ce modèle de blockhaus devienne la nouvelle norme...

*JLW*

15<sup>e</sup> arr.

### TOUR TRIANGLE : DAVID CONTRE GOLIATH

Pour une fois les médias s'en sont fait l'écho. Les associations ADHAPE, FNE-IDF et SOS Paris ont attaqué le 4 octobre dernier, devant le Tribunal administratif le permis de construire de la tour, pour le Collectif contre la tour Triangle.

Certes, nos moyens sont sans commune mesure avec ceux de la Ville de Paris ou d'Unibail, mais nous avons pour nous la certitude de défendre le Paris des Parisiens, le droit et la force du nombre. En effet, nos associations sont les derniers bastions défendant l'intérêt général. On comprend cet acharnement des lobbies à inventer des lois de plus en plus sévères comme ce projet de loi honteux le « Droit à l'erreur » des entreprises.

Nous avons ainsi déposé cet automne deux actions juridiques simultanées : un recours contre le permis de construire délivré à la SCI TOUR TRIANGLE et une demande de résiliation de la promesse de bail à construction ayant pour objet de réaliser la tour Triangle.

**Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien financier.**

Plusieurs conseillers EELV de la ville de Paris (qui bénéficient tous d'une présomption d'intérêt pour agir dans ce type de contentieux) se sont joints à notre demande de résiliation de la promesse de bail à construction de la Tour Triangle, laquelle une fois rejetée pourra elle aussi être attaquée devant le Tribunal Administratif de Paris. Ce soutien donne un poids certain à notre action et nous les en remercions vivement.

Nos chances de succès d'un recours en annulation contre le refus de résilier sont très sérieuses car le projet porte une atteinte extrêmement grave aux principes fondamentaux de la commande publique, susceptible par ailleurs d'une qualification pénale de délit de favoritisme.

Nos arguments exposent l'atteinte grave à l'intérêt général que représente ce projet. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune mesure de publicité ni de mise en concurrence alors qu'il s'agit en réalité par son ampleur d'une opération d'aménagement et même d'une concession d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme.

Ces acrobaties pour contourner les règles qui gouvernent la commande publique sont d'ailleurs insidieusement déjà à l'œuvre dans les appels à projets qui fleurissent actuellement : comme ceux de Réinventer Paris ; elles ont déjà été condamnées dans le cas de la Sous-station Voltaire.

D'autre part, ce projet pharaonique de bureaux en blanc constitue pour le « Balardgone » voisin un mirador ou un poste de tir extrêmement problématique. Le Ministère des Armées reste bien silencieux sur le sujet alors qu'en même temps la Tour Eiffel sera bientôt encerclée derrière un mur de verre...

Notre combat est loin d'être vain et la victoire est possible !

*Christine Nedelec*



**COLLECTIF CONTRE LA TOUR TRIANGLE**

## MAISON SAINT-CHARLES : LES SŒURS DOMINICAINES SE LANCENT DANS L'IMMOBILIER



La congrégation religieuse qui réside à la Maison Saint-Charles au 310 rue de Vaugirard veut faire de cet ancien orphelinat un lieu « utile » mêlant des chambres d'hôtes, des logements privés et sociaux et une maison intergénérationnelle. Les bâtiments étaient en très mauvais état et la congrégation n'avait pas les moyens de les entretenir. En partenariat avec l'association Habitat Humanisme, le bailleur social France Habitation et le constructeur Vinci, l'idée de la maison intergénérationnelle a fait son chemin. L'établissement mêlera les sœurs aux jeunes travailleurs, étudiants, familles monoparentales et touristes. Un premier projet soumis par Vinci a été modifié suite à une longue bataille avec les riverains. Les évolutions ont porté notamment sur l'emplacement des nouvelles constructions dans le jardin au regard du voisinage, la plantation d'arbres supplémentaires

et la réduction de certaines hauteurs d'immeuble. Le nombre de logements en accession libre a également été revu à la baisse, passant de 62 à 38. C'est l'association de riverains ARMC qui a obtenu d'abord une modification du permis de construire déposé par Vinci en 2015, ensuite son annulation et sa modification en profondeur pour faire respecter les espaces verts de cette copropriété. Un nouveau permis de construire a été accordé début 2017 qui satisfait les exigences de l'ARMC et est purgé de toute action judiciaire depuis octobre.

Dans le projet définitif, l'actuel bâtiment sera détruit pour laisser place à quatre nouveaux immeubles (aux toitures végétalisées, c'est dans l'air du temps). Le magnifique jardin du cloître sera lui aussi rénové, ainsi que la chapelle, futur cœur de la Maison. Coût total du projet : plus de 10 M€. Les travaux vont commencer en janvier par une phase de démolition de quatre mois.



Projet de cour, et chapelle



État actuel



Projet de façade

### LES ASPECTS PATRIMONIAUX

Le projet est loin d'être génial, mais il a pour lui la qualité du programme, résultat d'une négociation qui n'a pas été inutile. Il conserve les deux seuls éléments notables du couvent : l'espace vert central (assez petit, en fait, et coincé entre des immeubles bourgeois post-haussmanniens des années 1910) et la chapelle (qui n'est pas non plus un chef d'œuvre, mais qui se tient). Pour le reste, c'est un projet classique de réalisation immobilière, bourrant au maximum la parcelle - ce que le règlement permet ! Quant à l'architecture proprement dite, elle manque de souffle, son vrai mérite étant de respecter l'alignement de la rue de Vaugirard, ainsi que le gabarit. La Ville semble avoir imposé (comme elle le fait systématiquement) la transparence du rez-de-chaussée, ce dont il faut se féliciter.

Il n'y a pas grand-chose à redire. Les jeux de volumes en façade, les protubérances qui sont à la mode, cherchent à dégager des balcons dans un certain nombre de logements, qui se vendront mieux. Dommage que le concepteur ait tenu à ce rythme d'horizontales zigzagantes qui font une rupture dans le contexte. Ça aurait été mieux s'il avait scandé sa façade verticalement, comme tout le reste de la rue. Mais on vous dira que c'est du pastiche...

Est-ce que cela vaut la peine de s'indigner ? Ça aurait pu être bien pire ! En résumé, l'architecture a encore des progrès à faire pour saisir la notion de contexte et celle de dialogue... François Loyer

### « DESTINATION XV », DESTINATION BÉTON

Au 114, avenue Émile Zola dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, la Société Foncière Lyonnaise (SFL) a prévu de réaliser, sur le site de l'ancien siège social de la SMA BTP, un projet immobilier de grande ampleur qu'elle a baptisé « Destination XV ». Le promoteur SFL est une foncière qui détient un patrimoine essentiellement composé d'immeubles de bureaux d'une valeur estimée à 5,5 Md €; ses capitaux sont principalement étrangers et notamment qataris. L'ensemble immobilier actuel se compose de bâtiments de dix étages construits dans les années 60 et d'espaces arborés ouverts sur l'avenue Émile Zola; l'aspect monolithique des constructions existantes est ainsi, comme c'était souvent le cas dans les réalisations de cette époque, en quelque sorte « compensé » par des espaces verts de qualité.

« Destination XV » consisterait, selon les informations disponibles, à restructurer le bâtiment existant de dix étages et à ajouter un immeuble de huit étages le long de l'avenue Émile Zola. En termes de surfaces bâties, 7 000 m<sup>2</sup> existants seront démolis, 14 000 m<sup>2</sup> rénovés ou restructurés, et 12 000 m<sup>2</sup> construits ou reconstruits, pour former un ensemble immobilier de 26 000 m<sup>2</sup>.



Avant



Après

Le projet cumule ainsi les inconvénients de l'urbanisme des années 60 (hauteur et démesure des constructions) et ceux de ce qui semble bien être l'orientation urbaine actuelle dans Paris (densification au détriment des espaces libres).

« Destination XV » est donc un projet « prédateur » qui s'approprie les vues sur Paris du fait d'une hauteur et densité excessives, supprime les espaces verts existants et qui est mené dans une opacité extrême. Il ne crée pas de commerces ni d'emplois et dégrade le cadre de vie sans réels bénéfices pour le quartier.

**DENSITÉ :** La densité des constructions actuelles excède déjà largement les plafonds réglementaires antérieurs (coefficient d'occupation des sols limité à 3 dans le règlement de 2015); le projet SFL prévoit d'augmenter de 30% cette densité déjà très élevée.

**ESPACES VERTS :** Le bâtiment projeté le long de l'avenue Émile Zola serait construit sur un espace vert privé. En outre, une large fenêtre végétale est aujourd'hui ouverte sur l'avenue et elle montre, en profondeur, un espace arboré se développant sur trois parcelles; l'immeuble neuf viendrait fermer cette perspective par une façade de 30 mètres de haut.

**TRANSPARENCE DES PROCÉDURES :** SMA BTP a consulté des promoteurs/investisseurs pour la mise en vente de son terrain en 2016 et « Destination XV » est à l'étude depuis près d'un an; ni SMA BTP, ni le porteur du projet (la société SFL), ni la municipalité n'ont jugé bon d'informer spécifiquement les riverains de cette opération immobilière de grande ampleur. C'est lorsque les premières pelleteuses sont venues effectuer des sondages sur le terrain que les riverains ont compris que « quelque chose » se préparait; il a alors fallu aller « à la pêche » aux informations sur différents sites internet. Tout se passe comme s'il fallait que « Destination XV » reste caché... jusqu'à ce que le permis de construire soit accordé et que les riverains n'aient plus d'autre manière de se faire entendre que de faire appel aux tribunaux.

Un tel projet n'était même pas envisageable avant la loi Duflo (ALUR) qui, dans sa radicalité aveugle, a supprimé toutes limites à la densité urbaine qui n'est plus maintenant contenue que par des règles géométriques abscones: jusqu'alors, le terrain SMA BTP ne pouvait être densifié. Aujourd'hui, « Destination XV » se prévaut de l'antériorité pour conserver le bâtiment existant qui excède le plafond de hauteur... et du règlement d'urbanisme de Paris (PLU) modifié par la loi Duflo pour densifier; cela revient à jouer sur les deux tableaux de manière très contestable. Par ailleurs, l'espace vert

## DESTRUCTION D'UN PAVILLON ART DÉCO

SMA BTP n'est pas formellement classé en tant qu'espace vert protégé au règlement d'urbanisme contrairement à tous les espaces voisins comparables. Il y a là manifestement une erreur d'appréciation. Toutefois, « Destination XV » appartient bel et bien à un « Secteur de mise en valeur du végétal » dans le règlement d'urbanisme : **Qui peut considérer que détruire des arbres cinquantenaires pour les remplacer par des zones engazonnées sur des toitures terrasses constitue une « mise en valeur du végétal » ?**

Les riverains se sont constitués en une association de défense, l'ADREZ, qui défend leurs intérêts légitimes.

Au-delà, cependant, « Destination XV » est emblématique de ce qui se passera demain sur l'ensemble du territoire parisien si de tels projets et de telles méthodes prospèrent. L'opacité qui entoure les projets immobiliers, l'extrême densification rendue possible par les nouvelles règles d'urbanisme, la destruction d'espaces verts insuffisamment protégés, l'hermétisme du Plan Local d'Urbanisme (PLU)... sont des problématiques qui concernent l'ensemble des Parisiens. La Ville de Paris doit prendre clairement position sur ces questions et mettre fin aux abus.

Par exemple, imagine-t-on, à l'échelle de Paris, ce que pourrait entraîner une densification de 30% comme « Destination XV » le prévoit sur sa parcelle? Est-ce cela que veulent les Parisiennes et les Parisiens, est-ce cela que veut la municipalité ?

En matière d'espaces verts, on assiste à des destructions répétées d'espaces verts de qualité, d'arbres de haute tige, d'une véritable petite faune terrestre et de nombre de passereaux... que la végétalisation artificielle et en trompe l'œil de façades ou de toitures ne saurait remplacer.

La Ville de Paris doit se doter d'une véritable politique de « mise en valeur et de développement du végétal » ; en particulier, les pseudos secteurs qui figurent au PLU doivent recouvrir une vraie protection et non plus de simples décomptes géométriques avant/après de surfaces végétales diverses : un espace arboré et une aire engazonnée ne devraient pas être équivalentes comme c'est le cas aujourd'hui. Pour mettre en valeur le végétal, il ne faut pas se borner à une approche strictement quantitative mais évaluer la qualité de la végétation existante et s'assurer que les projets conduisent véritablement à des améliorations et non à des « verdissements » superficiels.

Transparence, information du public, concertation : la conduite des projets devrait être beaucoup plus ouverte. S'agissant des règles d'urbanisme qui sont hermétiques pour la plupart des Parisiens, il doit y avoir plus de pédagogie : ce n'est, bien souvent, qu'au travers de projets tels que « Destination XV » que les citoyens comprennent réellement à quoi conduisent les règles d'urbanisme. Dès lors, les consultations publiques concernant les évolutions du PLU de Paris ne sont plus que des étapes formelles puisque les habitants n'en comprennent pas les véritables enjeux. Se mobiliser et empêcher la réalisation d'un projet inadapté ne constituera, certes, qu'une étape mais une étape significative et indispensable vers un urbanisme plus humain et plus démocratique. La Municipalité a assurément beaucoup de chemin à faire, aidons-la à prendre la bonne voie.

*Yves Jouanique*

Pétition : <http://chn.ge/2iqUxIW>



**Un de nos adhérents nous signale la destruction du pavillon 6 du parc des expositions de la porte de Versailles :**

Ce pavillon de style Art déco a probablement été construit entre 1923 et 1937, année de la construction de l'entrée monumentale du parc avec ses quatre tourelles qui est classée. Un projet de modernisation du parc est en cours. Je suis passé une première fois devant lorsque le pavillon avait été débarrassé de son « corsage » de tôles ondulées, ce qui avait fait réapparaître les murs d'origine avec de très belles mosaïques (certaines dorées) tout du long. Les photos donnent l'impression que le promoteur s'est empressé de cacher les mosaïques à tous les regards car elles ont été recouvertes de voiles blancs dans leur totalité. La destruction du pavillon a maintenant commencé, faisant disparaître à tout jamais ces belles mosaïques Art déco.

*Patrice Jaboeuf*

### AMPUTATION DES BAINS-DOUCHES CASTAGNARY



Avant



Après

Sa silhouette faite de briques rouges formant des motifs, typique des années 1930, et dressée à l'angle des rues Castagnary et Saint-Amand ne manque pas d'attirer le regard. Sauvé de la destruction il y a plusieurs années, le bâtiment des bains-douches Castagnary va finalement être amputé de moitié. Car pour *Réinventer Paris*, il faut le détruire. Le projet qui ose prétendre « valoriser » cet édifice consiste donc à démolir toute sa partie arrière qui sera remplacée par un immeuble (éclo) de huit étages en totale rupture. Parmi les projets non retenus, certains allaient encore plus loin dans la destruction, d'autres beaucoup moins. Quand la Mairie prendra-t-elle conscience de la valeur du patrimoine modeste ? *P. Khayat*



La partie à droite du réverbère va être démolie

16<sup>e</sup> arr.

### LES SERRES D'AUTEUIL DÉNATURÉES



Avant : une collection unique de 10 000 plantes tropicales

Comme nous n'avons cessé de le proclamer depuis 7 ans, non seulement un stade de tennis de 5 000 places dans le Jardin botanique des Serres d'Auteuil ampute le jardin au mépris de toutes ses protections (protection au titre des sites et des monuments historiques), mais il le dénature d'autant plus qu'il sera visible de divers côtés de la partie centrale du jardin, notamment du palmarium (voir la photo). La FFT et la mairie de Paris n'ont cessé de prétendre qu'étant semi enterré, il se ferait discret, mais nous avons constamment dénoncé les plans montrant qu'il atteindrait 8 m de haut, c'est-à-dire qu'il rivaliserait visuellement avec plusieurs grandes serres de Formigé.



Après : le stade élevé sur les ruines des serres chaudes et après abattage d'une centaine d'arbres

A vrai dire, non seulement ce stade constitue un crime patrimonial, tout comme la transformation des bâtiments voisins inscrits MH de l'Orangerie et du Fleuriste en bâtiments commerciaux Roland-Garros, mais on mesure bien sur place que le chef d'œuvre architectural et paysager de Formigé, étendu à l'origine sur 9 hectares, est aujourd'hui réduit à un grand square. Un bulletin de la FFT indique par ailleurs que le stade des Serres ne serait pas fonctionnel avant le tournoi 2019... Nous sommes toujours en attente de la date d'audience de l'appel du jugement du TA du 2 février dernier autorisant la FFT à poursuivre les travaux. Mais visiblement, la justice n'est plus du tout pressée...

*Lise Bloch-Morhange,  
Porte-parole-fondatrice du Comité de soutien des Serres d'Auteuil.*

17<sup>e</sup> arr.

WHAT'S IN A NAME?



Rue Mstislav-Rostropovitch

Avec deux nouveaux ponts, une jolie passerelle, et neuf rues fraîchement goudronnées, les anciens plans du 17<sup>e</sup> arrondissement ne sont plus à la page.

Les dénominations de ces lieux ont souvent un lien avec les célèbres résidents du quartier, comme le peintre expressionniste Bernard Buffet, qui vivait au 29 rue des Batignolles, et l'homme politique Severiano de Heredia, ancien Président du Conseil de Paris et élu du 17<sup>e</sup> arrondissement. La résistante Colette Heilbronner, dont la mémoire est célébrée par une allée boisée parallèle au Bd Berthier, fut assassinée par le Gestapo à son atelier de faux papiers de la Résistance situé 25 cité des Fleurs.



Afin de commémorer son concert spontané qui a eu lieu à la chute du mur de Berlin, le nom du violoncelliste russe Mstislav Rostropovitch fut choisi pour une rue (qui suit l'ancienne enceinte de Thiers. Le nouveau QG de la police judiciaire se trouve dans la continuité de

cette rue au 36 rue du Bastion. René Blum, chorégraphe des Ballets Russes de Monte Carlo; Mère Teresa; l'auteur Gilbert Cesbron (*Chiens perdus sans collier*); et le Général Marie-Georges Piquart, l'un des défenseurs du Capitaine Dreyfus, sont parmi les personnalités honorées.

De bonnes nouvelles :

- Depuis le 2 octobre, une nouvelle ligne provisoire de bus 528 (Gare Saint-Lazare/Port de Clichy) fonctionne pour



compenser le retard dû aux travaux du prolongement de la ligne 14 du métro.

- De nouveaux bacs à recyclage très design (et surtout anti-rongeurs) sont désormais installés au parc Martin-Luther-King.

- Fermé pour deux mois pour sa dératisation, le square des Batignolles a ré-ouvert le 24 novembre. *Corinne LaBalme*

18<sup>e</sup> arr.

CHAPELLE CHARBON :  
INCERTITUDES POUR LE PARC  
PAYSAGER DE PARIS NORD-EST

Début 2016, la Ville de Paris annonçait que le secteur de Paris Nord-Est (600 ha) serait doté d'un parc paysager entre la porte de La Chapelle et la porte d'Aubervilliers sur un site appelé « Chapelle Charbon » aujourd'hui partiellement occupé sur 2 ha par le bassin d'emploi de CAP 18, ancien lieu emblématique des gazomètres de la Villette.

Ainsi sur une emprise totale de 11 ha, un parc de 6,5 ha serait réalisé en deux phases (3 ha d'ici 2020/2021 et 3,5 ha supplémentaires pour 2025) permettant de relier par une belle trame verte ce territoire du nord-est parisien qui en a bien besoin.



Emprise du « parc Chapelle Charbon » (photo JC N'Diaye)

Durant l'année 2016, les conseils de quartier, les associations et les riverains ont été invités à participer à des concertations. Un jeu en ligne « Dessinez votre parc » a même été proposé pour recueillir la parole des habitants afin de préfigurer le projet de parc et élaborer un cahier des charges destiné à la maîtrise d'œuvre paysagère.

A l'été 2017, il a été annoncé un nouveau séquençage de l'opération pour la seconde phase en raison de difficultés de relocalisation des entreprises de CAP 18. Le résultat est qu'aujourd'hui la perspective d'un grand parc de 6,5 ha d'un seul tenant s'éloigne de plus en plus ! Malgré les affirmations des mairies de Paris et du 18<sup>e</sup> indiquant que le parc sera

## AU FIL DES ARRONDISSEMENTS

bien réalisé dans sa totalité à l'horizon 2024/2025, nous ne pensons pas que cela soit possible pour la bonne raison que l'opérateur, gestionnaire du site de CAP 18, dispose d'un bail jusqu'en... 2051. Ce que nous dénonçons dans ce projet, c'est la légèreté avec laquelle le parc a été « vendu » aux habitants par la municipalité alors même que les négociations avec le gestionnaire du bassin d'emploi viennent seulement d'être engagées ! Puis, une autre difficulté qui rend très aléatoire la réalisation du parc d'ici 2025 dans sa totalité, ce sont les travaux liés au tracé du CDG Express qui doit relier la gare de l'Est à Roissy en traversant l'emprise de « Chapelle Charbon ». Les travaux liés à l'aménagement de la ligne auront un impact environnemental considérable sur tout un secteur qui va de la porte d'Aubervilliers à la porte de La Chapelle.

Ajoutons qu'au projet de parc est adossé un volet urbain avec 500 logements sur un territoire déjà très dense. Face à l'incertitude d'obtenir dans des délais raisonnables le parc de 6,5 ha, nous avons demandé que le nombre de logements prévu soit revu à la baisse de l'ordre de 30 % en fonction de la nouvelle donne paysagère qui au mieux ne dépassera pas 4,5 ha. Une demande que la Ville rejette pour le moment au motif que le volet urbain est inscrit au PLU... comme du reste les 6,5 ha d'espaces verts !

Olivier Ansart  
asa-pne.over-blog.com

## UN LIEU MYTHIQUE DE MONTMARTRE SACCAGÉ

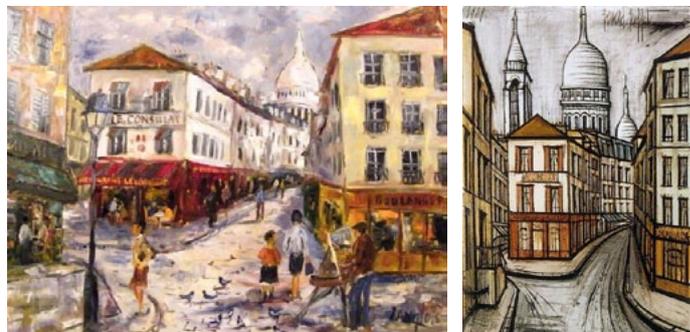
L'entrée de la partie de la rue Norvins qui conduit à la Place du Tertre vient de perdre une partie de son âme. La façade de la boulangerie située au carrefour de la Place Jean-Baptiste Clément, de la rue des Saules, de la rue Saint-Rustique et la rue Norvins, n'est plus !



Immortalisée par Utrillo, Buffet, Gen Paul et tant d'autres peintres de renom, elle vient de disparaître pour laisser la place à Montmartre Souvenirs, une boutique dans laquelle le « souvenir » de Montmartre sera surtout celui du lieu de son achat.



Le Consulat, la Bonne Franquette et le dôme du Sacré Cœur sont orphelins et il semble qu'à la place de l'ambiance historique et culturelle qui régnait en ce lieu jusqu'à la semaine dernière encore, il y règne maintenant une agitation mercantile qui sur le long terme peut amener les visiteurs à moins avoir envie de monter à Montmartre où le profit facile l'emporterait sur la culture. L'authenticité disparaît, la signification du lieu s'estompe...



Qui n'a pas vu au cours de ses voyages lointains un tableau, une photographie de ce croisement mythique qu'un touriste avait rapporté de Montmartre en souvenir de son voyage à Paris, que ce soit en Chine, aux Etats Unis, en Italie, en Grande Bretagne... ?

C'est fini, sauf si une prise de conscience collective rétablit le cadre ancien pour le plus grand profit du million de touristes qui visitent Montmartre chaque année et dont la France a tant besoin. Nous avons alerté la presse et les élus locaux pour leur signaler cette modification irrespectueuse du patrimoine, dont nous nous demandons si elle a bénéficié des autorisations nécessaires !

Jacques, riverain





19<sup>e</sup> arr.

Bassin de la Villette

© P. Bezzoldo

C'est en février 1859 qu'il fût décidé d'intégrer à Paris toutes les communes ceinturant la capitale. L'arrondissement nouvellement créé se retrouvera enserré entre les anciennes barrières de Paris et les fortifications. Celles-ci seront démolies à partir de 1919 pour laisser la place à la ceinture des Habitations à Bon Marché (ancêtre du HLM) le long des boulevards des Maréchaux.

Quelques années après la seconde guerre mondiale commence la désindustrialisation qui modifiera le cadre bâti et la sociologie de la population. Le démantèlement des usines ainsi que l'éradication d'îlots vétustes libéreront des emprises de choix pour la promotion immobilière tant publique que privée. Ainsi

surgira une ville déstructurée par des bâtiments de grande hauteur, pour répondre à la pénurie de logements dans un contexte de croissance économique et d'affairisme. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 70 que l'on assistera au retour d'immeubles au gabarit plus modeste, la réhabilitation est privilégiée pour le bâti ancien composant ainsi un paysage urbain plus en harmonie avec le cadre traditionnel.



Butte Bergeyre

© P. Bezzoldo

Malgré ce nouvel urbanisme plus consensuel, de profonds changements continueront à bouleverser l'arrondissement dès le début des années 1980. La rue de Flandre deviendra une avenue emportant dans son élargissement les îlots qui la bordaient. De grandes emprises tel que les abattoirs délaissés et les friches ferroviaires seront réaménagés avec lieux de cultures, logements et espaces verts, le tout dans un espace public redéfini pour tisser de nouveaux liens avec les quartiers environnant. Les berges des canaux dans un état de quasi abandon passeront de l'industriel au résidentiel tout en

## LE 19<sup>e</sup>, HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Vaste territoire du Nord-Est de la capitale, le 19<sup>e</sup> est par sa topographie et son patrimoine bâti, l'arrondissement le plus contrasté de Paris.

Le relief de l'arrondissement se définit par une partie plane au Nord à l'emplacement des quartiers Villettes et Pont de Flandre. Après une pente irrégulière en direction du Sud, le relief devient soudainement abrupt aux Buttes-Chaumont pour continuer jusqu'à la rue de Belleville où se trouve le point le plus culminant de Paris. La plaine située entre les buttes de Belleville et Montmartre fut propice à l'établissement de deux grandes voies terrestres, la rue de Flandres et la rue d'Allemagne qui deviendra l'Avenue Jean Jaurès en 1914 desservant le nord et l'est de l'Europe et définissant durablement l'organisation des voies du nord de l'arrondissement. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle ce secteur se doublera d'une voie d'eau pour alimenter Paris, le canal de l'Ourcq qui sera l'axe majeur du développement industriel de l'arrondissement. Ici plus qu'ailleurs dans la capitale l'usine occupera l'essentiel du territoire, parmi les géantes du lieu tel que l'usine à gaz qui occupait 13 hectares, l'usine à goudron, puis Félix Potin où étaient conditionnées conserves, confitures, moutardes, vins et huiles.

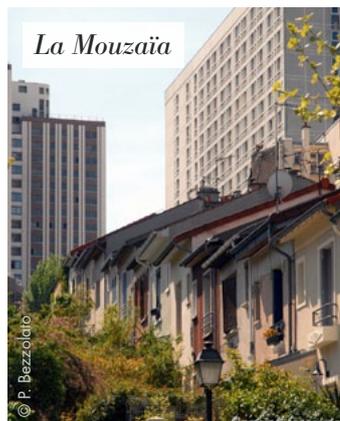
Au sud se creusaient en de nombreux endroits les carrières de plâtres qui transformeront peu à peu le paysage campagnard en un lieu de désolation indescriptible. Paradoxalement ces lieux escarpés avec un sous-sol fragilisé nous donnent aujourd'hui, des Buttes-Chaumont aux charmants villages de la Mouzaïa et la butte Bergeyre, la frange urbaine la plus poétique de la capitale.



© P. Bezzoldo

Regard de la Lanterne

conservant des témoins de son passé tel que le pont levant de la rue de Crimée ou les magasins généraux contigus. Comme bien des quartiers populaires parisiens, le XIX<sup>e</sup> n'échappera pas à l'embourgeoisement. La rue a certes triomphé mais pas avec la composition sociale attendue. Si sa désuétude des années 60 et 70 en faisait un repoussoir, aujourd'hui ses nouveaux aménagements en font un arrondissement à nouveau attractif. L'habitat à loyer modéré constituant environ 30% du parc de logements modère l'enrichissement et permet de maintenir une grande mixité sociale et des trésors d'urbanité qui de nos jours font défaut à tant de quartiers parisiens. La rue de Belleville et l'avenue Secrétan avec leur animation ont gardé cette atmosphère bien parisienne alors qu'ailleurs tant de rues en ont été vidées.



La Mouzaïa

Le Nord de l'arrondissement et les villes riveraines sont l'épicentre de ce grand Paris qui avance à marche forcée. Entre le foncier disponible dans les anciennes communes de la banlieue rouge, le sursol du périphérique et ses abords et l'implantation d'un nœud de transport, la requalification des berges à Pantin et Aubervilliers en font une zone en cours de retournement urbain.

Le prestige des équipements, l'implantation de grandes sociétés et un espace public esthétisé et dévolu aux transports doux, cette occupation inédite dans les franges de Paris comporte inéluctablement ses effets discriminatoires. L'embourgeoisement fait tache d'huile dans des lieux qui étaient encore il y a peu, des niches de pauvreté.



Le pont levant derrière la passerelle

En fait d'équilibrage à l'échelle de la ville-région on assiste à la relégation dans ses confins. A un moment où les tours ponctuent de nouveau l'horizon de la capitale, le pire ici semble évité... mais le meilleur n'est pas garanti et il est plus que jamais nécessaire à l'esprit citoyen de rester vigilant et d'imposer des résistances.

*Patrick Bezzolato, architecte, guide-conférencier et photographe*  
<http://cher19-paris.org>

20<sup>e</sup> arr.

## LE RÉSERVOIR DE CHARONNE PEUT-IL ACCUEILLIR UNE FERME HORS SOL?

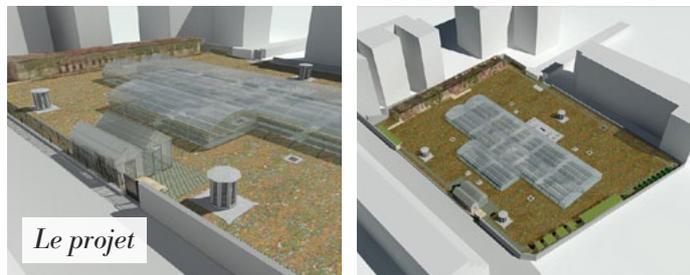


État actuel

La Ferme de Charonne a été sélectionnée lors du dernier appel à projet Parisculteurs et son permis vient d'être autorisé. Parisculteurs est un dispositif de La Ville de Paris qui réunit 33 partenaires, acteurs publics et parapublics, propriétaires parisiens, engagés aux côtés de la ville pour contribuer à la végétalisation

du bâti parisien et au développement de l'agriculture urbaine. Ils se mobilisent pour végétaliser 100 hectares de bâti d'ici 2020 dans la capitale, dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine. Qui pourrait s'opposer à cette belle idée?

Pourtant dans le cas de la Ferme de Charonne, il ne s'agit pas d'un site originellement bâti, mais d'un espace libre, ouvert, végétalisé et paysagé de 6 747 m<sup>2</sup> chapeautant un réservoir d'eau non potable enterré. Ce projet d'agriculture urbaine prévoit l'édification d'un important ensemble de tunnels horticoles à couverture plastique destinés à conduire une activité agricole hors-sol artificialisant une partie substantielle du terrain.



Le projet

Or le site du réservoir de Charonne constitue un espace remarquable sur le plan environnemental et aurait dû, à ce titre, bénéficier des dispositifs réglementaires prévus par le PLU pour la préservation des espaces verts de Paris. De même, l'implantation de tunnels horticoles en plein cœur de Paris, sur un site jouissant d'une belle visibilité depuis l'espace public et au voisinage immédiat de l'église et du cimetière Saint-Germain de Charonne – tous deux monuments historiques – porte atteinte au paysage de Paris, en totale contradiction avec l'article UG 11 du règlement du PLU. Par ailleurs, la grande vulnérabilité du site en raison de la faible capacité de portance du plancher haut du réservoir enterré n'est pas à même de recevoir un dispositif d'ancrage des supports des tunnels par empilement de parpaings pleins.

Mais surtout la transformation de cet espace vert en zone d'activités agricoles sous serre va certes développer l'agriculture urbaine, mais aux dépens de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique : le prétexte environnemental ne doit pas devenir mensonge !

*Christine Nedelec*

## LOI OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE PARIS 2024 : DÉRIVES ET DÉRÉGULATIONS



**Ces jeux ont été vendus comme exemplaires, environnementaux et démocratiques : on aimerait y croire... Mais depuis la désignation de Paris comme ville hôte en 2024, les Jeux semblent avoir repris leur vraie couleur, celle de l'argent.**

La France était prête à tout pour avoir ces Jeux, nous a répondu le ministère des sports, elle n'a donc rien négocié avec le CIO (Comité international Olympique) malgré la position de force que lui donnait pourtant le retrait des autres candidats en lice. Contrairement à Los Angeles dans la même situation en 1984 qui avait refusé de payer le déficit annoncé des Jeux, la garantie de l'État Français (c'est à dire le contribuable) en cas de déficit du COJO (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques) est prévue ! Le scandale des 1,5 millions d'euros des dépenses de la délégation française à Lima pour fêter la « victoire » de la France a très maladroitement donné le ton. Un projet de loi olympique, appuyé par un projet de loi de finances rectificative 2017, vise à mettre en conformité le contrat qu'a signé la ville hôte, Paris, et le CIO. Un premier passage à l'Assemblée Nationale est prévu fin décembre pour une adoption au printemps.

Malgré une merveilleuse déclaration d'intention, ce projet de loi, dans ses articles, ne porte aucune trace de l'esprit olympique, de cette exemplarité environnementale, sociale ou éthique valorisant un projet non commercial. Il donne au contraire tous pouvoirs au CIO via le COJO, conséquence obligée du contrat du CIO avec la ville hôte, ne laissant que peu de contrôle possible aux autorités françaises. Il aménage surtout les conditions des recettes publicitaires.

Il s'agit en fait d'une loi dérogatoire permettant de raccourcir les délais nécessaires à la mise en œuvre des sites JO mais aussi de financer le COJO et ces Jeux grâce à la publicité. C'est donc surtout la captation par les sponsors « partenaires » de la majorité des retombées économiques.

Le gouvernement comme la ville ont cherché à minimiser l'impact de cet accord et de cette loi. Pour le Conseil d'Etat pourtant, l'étude d'impact de la loi est insuffisante et ses

réserves sont nombreuses. En réalité comme le titre si bien le Canard, « le CIO fait main basse sur Paris » en privatisant une bonne partie du droit français : code de l'urbanisme, code de l'environnement, code du sport », etc.

Sur le plan de l'urbanisme, les procédures démocratiques d'enquêtes publiques, possibilités de recours seront fortement réduites voire supprimées. La concertation du public, déjà réduite à sa plus simple expression en temps normal, serait transformée en une petite consultation électronique qui suffirait bien à la démocratie. Quant aux délais de recours contre les projets abusifs, ils étaient déjà courts : 2 mois, comment faire moins ! Que restera-t-il comme possibilités d'action face aux constructeurs ? Tant pis pour le patrimoine et l'environnement...

Plus sournois : la propriété intellectuelle des termes Olympique, Paralympique mais surtout olympien, paralympien, plus courants, serait dévolue à certaines marques élues (McDo, Coca, Visa...) interdisant à tous les exclus du club leur utilisation, sous peine d'amendes. C'est à dire organiser sur les sites olympiques, comme à Londres par exemple, l'impossibilité de payer autrement qu'avec une carte Visa ou de vendre des frites non estampillées McDo !

**Enfin, dérive ultime, la publicité serait autorisée pendant 7 ans sur les sites classés, les recettes revenant au COJO, remettant en cause la loi de 1910 du Code de l'Environnement.**

Pourtant cette loi d'exception pourrait être l'occasion de financer notre glorieux patrimoine qui contribue tant à la photogénie des Jeux. Des investissements pour le sport de proximité, des compensations environnementales permettraient d'atténuer les nuisances qui s'annoncent.

Face au raz de marée olympique attendu, nos associations ont demandé lors de leur audition devant diverses commissions de l'Assemblée Nationale, une grande vigilance à l'égard du patrimoine, de l'environnement et de la démocratie. Il y va du prestige de la France, de la protection de ses écrans patrimoniaux et de l'art de vivre français. Modifier ou supprimer certains articles de ce projet de loi reste possible : disparition de l'article 4 sur la publicité, par exemple.

La société civile et les associations ne manquent pas d'idées de compensations : déplacement du Mur de la Paix du Champ-de-Mars à Saint Denis dans le nouveau quartier du village olympique, aménagement de la prolongation Le Nôtre du Parc du château de Versailles, réaménagement des jardins du Champ de Mars... Mieux encore, la France pourrait proposer de réintégrer dans ces Jeux des compétitions artistiques pour des œuvres d'art en lien avec le sport, dans cinq catégories : architecture, littérature, musique, peinture et sculpture. Ces compétitions artistiques, initiées par Pierre de Coubertin, ont existé de 1912 à 1948.

De ces propositions que restera-t-il ? Ces Jeux, grâce à cette loi ou malgré elle, pourront-ils être exemplaires ? La question reste entière...

*Christine Nedelec*

## AU SECOURS, LES PONTS CONSTRUITS REVIENNENT!



La municipalité a annoncé la construction de trois nouvelles « passerelles » destinées aux piétons et aux transports écolo (y compris des bus). Elles devraient enjamber la Seine entre le parc André-Citroën (15<sup>e</sup>) et le 16<sup>e</sup>, entre le jardin Tino-Rossi (5<sup>e</sup>) et le 4<sup>e</sup> (visible des rives de la Seine classée par l'UNESCO!) et entre le futur quartier Bercy-Charenton (12<sup>e</sup>) et le 13<sup>e</sup>. Le hic c'est que ces ponts seront construits et entretenus par des opérateurs privés qui en feront une exploitation commerciale. S'ils doivent supporter des jardins, ils accueilleront surtout des activités marchandes à définir. Boutiques, cafés, bars, restaurants, etc. et probablement aussi des bureaux! On parle donc bien d'immeubles sur la Seine...

Il s'agit ni plus ni moins d'une privatisation du fleuve de Paris. Les projets ne sont pas arrêtés mais on sait qu'ils seront monumentaux et « innovants » : le tout est évidemment enrobé du systématique alibi écolo et prétend lutter contre le réchauffement climatique, qui a décidément bon dos. Jean-Louis Missika raconte que les nouveaux ponts préserveront la beauté des vues sur la Seine et seront légers dans le paysage. Prétendre faire des structures « discrètes » pour ne pas gâcher la vue avec des commerces suffisamment rentables pour financer la construction et l'entretien de tels ouvrages relève au mieux d'une gageure, au pire d'un mensonge. Et on penche plutôt du côté du mensonge quand on sait que la municipalité a tenté en 2014 de construire des logements et des hôtels sur le fleuve...

Autrement dit, la Seine qui était un espace de respiration et de relative quiétude où la nature interrompait le tumulte de la cité, un lieu où le regard pouvait porter loin, devient un nouveau foncier à envahir, à remplir de bâti, à saturer de bruit, d'activité humaine et commerciale. Un paysage à obstruer. La Seine est déjà grignotée par des soi-disant jardins le long du quai d'Orsay, qui sont en réalité des blocs de métal et de béton posés sur l'eau et recouverts de grillages avec quelques piteux morceaux de verdure. D'autres projets de débordement de la ville sur le fleuve par du bâti sont annoncés : un centre culturel, une boulangerie, les stations des futurs taxis volants, etc.

Et si on laissait le fleuve tranquille?

P. Khayat

## LE POUVOIR DES ABF SERA-T-IL ENCORE RABOTÉ?

Comme le rapporte le « Canard Enchaîné » du 22 novembre, le gouvernement, à la demande expresse de l'Élysée, est sur le point de proposer un nouvel article à la loi sur le logement, éliminant les dispositions qui exigent aujourd'hui que tous travaux sur des bâtiments classés, inscrits ou situés dans des sites historiques, soient soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les ABF ne refusent que très rarement leur accord pour les travaux de construction ou de démolition, comme nous l'avons appris avec regret dans le cas de la Samaritaine et tant d'autres.

Spécifiquement, l'avis de l'ABF ne serait pas requis pour des immeubles non classés mais « insalubres ou en péril » ce qui naturellement est le cas pour beaucoup de structures historiques. Les modifications pourraient inclure l'isolation par l'extérieur qui cause la perte de détails historiques.

Le Canard parle au conditionnel mais la ministre Françoise Nyssen a indiqué dans sa conférence de presse du 17 novembre qu'elle pourrait donner son accord à ce changement inquiétant, en disant que les ABF « seraient à l'avenir moins sollicités pour donner des autorisations » mais davantage pour « apporter des conseils et des recommandations ». Quitte à envoyer leurs avis directement à la poubelle?

Olivier de Monicault

## CONFÉRENCE DEVANT UN AUDITOIRE CHOISI



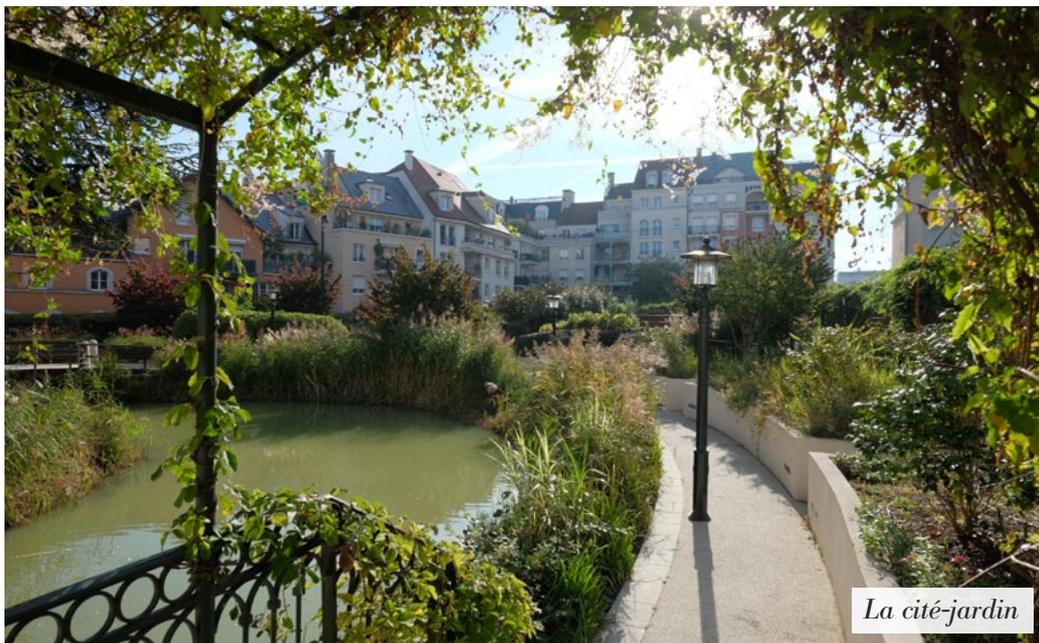
Le Rotary Club de Paris nous a demandé de venir parler de nos activités à une de leurs réunions, ce que nous avons naturellement accepté avec joie. Pour aller à l'essentiel, nous avons structuré notre présentation autour de 4 axes principaux :

- La sur-densification, souvent aux dépens des trop rares espaces verts de Paris.
- Les limites de hauteur, toujours sujettes à des dérogations fantaisistes au cas par cas en n'accordant aucune valeur à l'opinion des citoyens qui s'opposent avec force aux tours.
- L'architecture de rupture encouragée par la Mairie en laissant les « starchitectes » libres de construire leurs délires qui nous donnent la « continuité dans la laideur »...
- Le non-respect des sites classés comme la Place de la Concorde ou le jardin d'Auteuil.

Jan Wyers

La vidéo de cette conférence (26') est en ligne sur la chaîne YouTube de SOS Paris  
Lien direct : <https://youtu.be/K20b64f9hKA>

## INTBAU FRANCE, SOUTIEN POUR L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ?



La cité-jardin

**INTBAU signifie International Network for Traditional Building, Architecture and Urbanism. (Coalition Internationale pour la Construction, l'Architecture et l'Urbanisme Traditionnels). C'est donc un réseau international, représenté dans 27 pays, mais curieusement pas encore en France, un des rares pays Européens à ne pas s'y être joint.**

**L**a coalition, établie en 2001 sous le patronage de SAR le Prince de Galles, est liée à sa «Prince's Foundation». Sa charte exprime «le soutien de la construction traditionnelle, le maintien du caractère local et la création des endroits où il fait bon vivre». *C'est très exactement la définition de la qualité de vie à laquelle nous adhérons depuis 1973!*

En septembre dernier, nous avons visité Le Plessis-Robinson à l'invitation de nos amis d'INTBAU Pays-Bas.

Nous sommes tombés sous le charme de cet endroit qui est un exemple parfait de ce que cette architecture peut produire. Un espace de vie harmonieux et doux qui comporte des éléments patrimoniaux intéressants mais évite le pastiche.



Le théâtre

plus généralement des personnes qui s'intéressent à l'architecture traditionnelle, surtout Philippe Pémézec (maire de la ville depuis 1989, élu sénateur le lendemain de la visite!) qui nous a exprimé son soutien total.



La halle

SOS Paris souhaite s'entourer d'un cercle de professionnels (architectes, promoteurs, officiels, associations...) sensibles aux préceptes d'INTBAU. Une amorce s'est fait jour au cours de cette visite et nous espérons bientôt la création d'un «chapitre français» d'INTBAU! Aidés par notre ami Colum Mulhern, architecte et membre d'INTBAU International, nous cherchons activement des architectes, urbanistes et autres professionnels français qui veulent adhérer à ces principes et les promouvoir. Qu'ils prennent contact avec nous ou avec Colum Mulhern ([info@colummulhern.lu](mailto:info@colummulhern.lu))! Jan Wyers

## SALON DU PATRIMOINE CULTUREL EN NOVEMBRE AU CARROUSEL DU LOUVRE



Comme tous les ans, le Salon a soulevé un enthousiasme que justifiait amplement la qualité des 350 artisans exposants (les allées étaient noires de monde) et celle des quelque 30 conférences qui s'y sont déroulées (les salles étaient trop petites). Le thème de cette 23<sup>e</sup> édition qui a attiré 22 000 visiteurs (+7.4% comparé à 2016) dont 30% de professionnels était « Patrimoine et Tourisme Culturel ». Vous trouverez la liste des exposants et le programme de toutes les conférences sur le site du Salon. Nous vous en citons trois qui nous concernent plus spécialement.

### LES ÉGLISES DE PARIS

Par un heureux hasard nous avons pu assister à une conférence qui ne figurait pas sur le programme ! Son sujet était « Restaurer en Capitale » et elle traitait de l'entretien des 96 églises parisiennes, propriété de la Ville, sujet qui nous préoccupe au plus haut point. Les conférencières, M<sup>mes</sup> Laurence Fouqueray et Véronique Milande, étaient deux spécialistes responsables de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles (COARC) de la Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire de la Ville de Paris.



Église Saint-Gervais – Saint-Protais

Leur présentation très documentée montrait comment étaient gérées les restaurations et leur maîtrise d'œuvre, les autorisations nécessaires (pas seulement la DRAC : il y a un incroyable millefeuille de 15 administrations qui peuvent autoriser – ou bloquer ! – les travaux), en n'oubliant pas les problèmes budgétaires et la difficulté de trouver des mécènes. Excellente nouvelle; le dialogue est ouvert !

Pierre-Henry Colombier, sous-directeur du patrimoine et de l'histoire à la Mairie de Paris, a expliqué comment le patrimoine culturel nécessitait des savoir-faire et un regard professionnel particuliers car les édifices religieux, musées à ciel ouvert, sont des éléments déterminants et attractifs pour le tourisme. Son interview réalisée par nos amis de l'AJP est sur notre chaîne YouTube ainsi qu'à l'adresse ci-dessous.

<https://youtu.be/6kEg4F3aoJ4>

### SITUATION DU PATRIMOINE MOBILIER FRANÇAIS : CONSTAT ET PROPOSITIONS

Par l'association Sites & Monuments (Julien Lacaze, Alexandre Gady) et La Tribune de l'Art (Didier Rykner). Le patrimoine mobilier est essentiel à l'attractivité touristique française. Il est pourtant l'objet d'une double menace : celle de son exportation ou de sa concentration dans quelques musées. Plusieurs exemples ont été cités.



Château de La Roche-Guyon dont les meubles ont été vendus

Les problèmes d'accès aux certificats d'exportation (Le Ministère et la DRAC font la sourde oreille et même la CADA, obligée de nous les donner, n'obtient pas l'accès), l'absence d'encouragements fiscaux à la protection et de garanties d'accessibilité du public sont autant d'obstacles qui ont été évoqués, avec des propositions concrètes de nature à maintenir certains chefs-d'œuvre du patrimoine dans nos campagnes. A titre d'exemple, un propriétaire peut rendre indissociable un château et son contenu « à perpétuelle demeure », ce qui augmente sa valeur pour les visiteurs et la transmission de l'histoire de la famille qui s'y attache, mais pénalise financièrement le propriétaire qui désire vendre. Pour l'instant il n'y a aucune incitation fiscale : sujet important mais trop souvent négligé.

Pour en savoir plus, lire l'article de la SPPEF (Sites & Monuments) : [www.sppef.fr/2017/09/29/comment-dynamiser-les-territoires-par-louverture-de-monuments-historiques-meubles-au-public](http://www.sppef.fr/2017/09/29/comment-dynamiser-les-territoires-par-louverture-de-monuments-historiques-meubles-au-public)

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU PATRIMOINE (AJP)

L'AJP est une fidèle alliée dans nos luttes. La réunion était suivie d'un débat : « Le tourisme culturel : chance ou danger pour le patrimoine ? ». Manne économique, le tourisme fait parfois prendre conscience de la valeur du patrimoine et contribue à le sauver. Mais la fréquentation touristique engendre aussi des bouleversements à divers niveaux – légal, commercial, architectural, environnemental, social – qui peuvent se retourner contre l'intérêt patrimonial. Comment prévenir les dangers et faire vivre en bonne harmonie tourisme et patrimoine ?

Il y a un grand déséquilibre entre les « grands » monuments qui sont sur-fréquentés et les petits qui sont oubliés. Pour les deux, une charte de bonne conduite est nécessaire; c'est le public qui doit s'adapter au monument et non l'inverse... Jan Wyers

## PRIVATION DE LUMIÈRE DU FAIT D'UNE CONSTRUCTION NOUVELLE : PLAINTÉ RECEVABLE

Le Conseil d'Etat, juge de cassation, retient un champ d'application favorable aux voisins.

L'article UG 7.1 du PLU parisien prévoit que l'atteinte aux conditions d'éclaircissement des voisins peut justifier le refus du permis quand elle est « grave ». En l'espèce, le Tribunal Administratif de Paris avait estimé que la disposition ne pouvait être invoquée que par les voisins mitoyens du projet. Il avait en conséquence rejeté de manière automatique, sans examen au fond, le grief soulevé par des voisins non mitoyens du projet (leur lot était séparé du projet par une cour).

Le Conseil d'Etat, aux termes d'un arrêt du 20 octobre 2017 (n° 399508), estime lui que : « Si l'atteinte grave aux conditions d'éclaircissement suppose une obstruction significative

de la lumière qui ne saurait se réduire à une simple perte d'ensoleillement et si ces dispositions ont, ainsi, principalement vocation à préserver des immeubles implantés au plus près des limites séparatives du terrain d'assiette du projet, la notion d'immeubles voisins ne saurait, toutefois, se limiter à ces seuls immeubles ».

Le Conseil d'Etat estime ainsi que le Tribunal ne pouvait rejeter le grief de manière automatique comme il l'a fait, les voisins non mitoyens étant susceptibles de bénéficier de la protection instituée par l'article UG 7.1. Il annule en conséquence le jugement du Tribunal Administratif et renvoie l'affaire au Tribunal autrement composé.

Le Tribunal Administratif, cependant, s'il ne peut plus rejeter le grief de manière automatique, reste libre, après examen au fond, de considérer que l'atteinte aux conditions d'éclaircissement des lots en cause n'est pas « grave » au sens de l'article UG 7.1 du PLU.

*Isabelle Thomas-le Doré*

## INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Pavillon de l'Arsenal, jusqu'au 4 mars 2018. Entrée libre.

La Mairie annonçait fièrement : « Les visiteurs y verront les résultats de la consultation internationale lancée par la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris et la préfecture de la Région Île-de-France. L'exposition rassemble toutes les propositions finalistes soumises par les 153 équipes pluridisciplinaires ayant participé à cet appel à projets urbains innovants. Avec un total de 7,2 milliards d'euros d'investissements privés et 2,1 millions de mètres carrés développés, « Inventons la Métropole



du Grand Paris » est la plus importante consultation d'urbanisme d'Europe. Au travers d'une centaine de maquettes, de l'ensemble des panneaux originaux remis par les candidats, de perspectives, de films, d'animation 3D et des interviews de tous les maires concernés, l'exposition offre une promenade inédite dans la métropole en mutation. Parmi les 51 projets lauréats, 19 sont situés dans les quartiers de gare du nouveau métro Grand Paris Express qui joue un grand rôle dans la structuration du territoire métropolitain ».

Les quelque 100 maquettes ne sont lisibles que si on consulte pour chacune les grands panneaux d'information qu'il faut d'abord sortir de leur support.

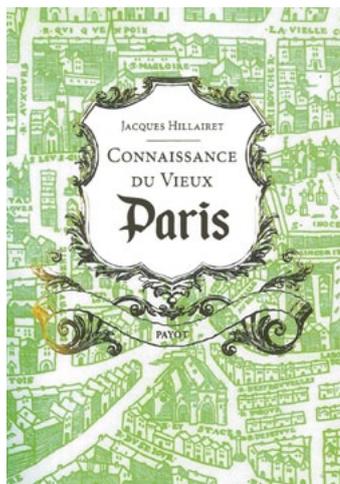
Les maquettes montrent aussi qu'il y aura beaucoup de constructions hautes (jusqu'à 15 étages) et que la végétalisation est omniprésente - ce n'est pas une surprise... Il y a même une structure « entonnoir » en verre (projet l'Échangeur de Massimiliano Fuksas) qui rappelle l'espèce de boudin en trompe d'éléphant que Renzo Piano avait conçu pour la restructuration du cinéma Grand Ecran avenue des Gobelins. Un catalogue réunit l'ensemble de l'appel à projets (764 pages, 32 €). Ce qui est sûr c'est que le futur visage de la Métropole sera bien bétonné...

*JLW*



## CONNAISSANCE DU VIEUX PARIS

Jacques Hillairet, Éd. Payot, 944 p., 30€



Saviez-vous que jusqu'en 1854 cinq voies seulement rayonnaient de la Place de l'Étoile et que ce n'est qu'en 1857 que s'ouvrirent les sept autres voies qui permirent à l'Arc de Triomphe de prendre toute son importance dans cette vaste place de 240 m de diamètre ? Connaissez-vous la réponse de Louis XV à la marquise de Pompadour qui souhaitait faire construire l'Hôtel royal de l'École militaire : «Approuvé, approuvé,

petite bien-aimée, puisque vous le voulez absolument».

Quantité d'anecdotes, quantité de notices historiques - jamais pédantes mais toujours érudites - font de cet ouvrage de 770 pages un trésor que l'on ne se lasse pas de feuilleter tant les sujets y sont divers. Certes il s'agit d'une réédition au bout de trente ans, mais Paris ou ses villages (Charonne, Neuilly, Batignolles, Monceau ou Belleville, pour n'en citer que quelques uns) forment une mine inépuisable que l'on a un infini plaisir à consulter.

Des itinéraires proposés Rive droite ou Rive gauche, un index par nom de rues et nombre de vignettes en noir et blanc s'ajoutent aux textes toujours très clairs et font de ce livre un classique que tout parisien sera heureux de consulter.

Rappelons, s'il en est besoin, l'ouvrage majeur du même auteur : le Dictionnaire Historique des rues de Paris en deux volumes, édité en 1997 aux Éditions de Minuit et hélas épuisé.

*Catherine de Monicault*

## MERCI PARIS, 20 ÉCRIVAINS AMOUREUX DE LEUR QUARTIER

Éd. Tallandier, 17,90€



Vingt arrondissements, vingt écrivains : quelle idée géniale de demander à des écrivains d'évoquer leur quartier. Chacun, Irène Frain, Marie Darrieussecq, Tatiana de Rosnay, Agnès Desarthe, François Bott ou Daniel Picouly pour n'en citer que quelques-uns, donne vie à ses souvenirs en des scènes souvent très pittoresques et sur des tons très variés, tantôt gouailleurs ou burlesques, tantôt poétiques ou empreints de nostalgie...

Bref l'on ne s'ennuie pas un instant au cours de ces vingt chapitres que l'on peut lire selon son envie : la vivacité de ces

évoqueries, le fait qu'elles évoquent un monde contemporain leur donnent un intérêt qui, au fil des pages, ne faiblit à aucun moment. Mieux encore : pareille lecture vous fait découvrir le quartier dans lequel vous vivez, en aiguisant votre curiosité ou votre attention à ce que vous ne remarquiez guère jusque-là, mais surtout elle fait naître en vous le furieux désir d'aller découvrir d'autres quartiers. Double réussite donc, d'un ouvrage à mettre entre toutes les mains!

Petit clin d'œil aux adhérents de SOS Paris : la note de bas de page - à la page 236 - fait allusion aux serres botaniques d'Auteuil « en passe d'être détruites par la Fédération Française de Tennis, qui veut y implanter - sans jeu de mots - un court supplémentaire à l'architecture science-fictionnesque, lequel ne servira que quinze jours par an ».

*Catherine de Monicault*

## PARIS ET SES ÉGLISES, DE LA BELLE ÉPOQUE À NOS JOURS

Ouvrage collectif dirigé par Isabelle Renaud-Chamska ; préface de l'architecte Jean-Marie Duthilleul. Éd. Picard, nov. 2017, 400 p., 64€



Après « Paris et ses églises, du Grand Siècle aux Lumières », déjà évoqué, cet ouvrage tout aussi beau a été présenté dans une conférence au Salon du Patrimoine. Le fait que la moitié de l'assistance, y compris votre serviteur, ait dû rester debout montre bien que l'intérêt pour ce sujet ne faiblit pas ! Le patrimoine religieux du XX<sup>e</sup> siècle reste à découvrir. En une centaine d'années, Paris s'est enrichi de 75 églises et cha-

pelles dont l'intérêt historique, la qualité architecturale, la variété esthétique, la richesse des décors et du mobilier sont surprenants. Le cardinal Jean Verdier, fondateur en 1931 de l'œuvre des Chantiers du Cardinal, a eu une part déterminante dans la construction de ces églises qui renouvellent le tissu urbain de la capitale et tissent des liens entre les Parisiens. Les évolutions de la liturgie, des techniques du bâtiment, de la sensibilité artistique et de l'urbanisme ont donné naissance à tous ces lieux accueillants qui contribuent à dessiner le visage du Paris d'aujourd'hui.

Cet ouvrage de référence, rédigé par des spécialistes de l'architecture religieuse, a bénéficié d'une vaste campagne photographique et s'appuie sur une nombreuse iconographie originale comprenant beaucoup d'œuvres d'art. Ce très beau livre devrait faire date dans l'histoire parisienne.

*JLW*

La production de livres sur Paris, sujet décidément inépuisable, est toujours riche mais nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques « valeurs sûres » parues récemment. *JLW*

## LA FOLIE DES HAUTEURS, CRITIQUE DU GRATTE-CIEL

Thierry Paquot, Éd. In-Folio, août 2017, 13€

C'est la bible de l'urbanisme de la mesure contre le délire des tours ! Cette dernière réédition consacre un chapitre entier aux tours à Paris. Elle propose de très précieuses références pour alimenter nos argumentaires anti-tours dans l'idée d'un aménagement harmonieux de nos villes.

## DICORUE, VOCABULAIRE ORDINAIRE ET EXTRA-ORDINAIRE DES LIEUX URBAINS

Thierry Paquot, CNRS editions, 32€

Les lecteurs de Thierry Paquot se précipiteront sur ce nouvel opus mêlant géohistoire étymologique, anthropologie, histoire, architecture, géographie, philosophie, flâneries, poésie, littérature et cinéma. Un détour encyclopédique qui ravit !

## PARIS BIZARRE

Dominique Lesbros, Éd. Parigramme, sept. 2017, 13€

Dominique Lesbros, fondatrice du Cercle de Protection du Petit Patrimoine de Paris (CP4), dont nous faisons partie, nous a habitués à des publications régulières, toutes plus amusantes les unes que les autres. Celle-ci, un « catalogue déraisonné de curiosités et d'étrangetés » ne fait pas exception.

## DICTIONNAIRE AMOUREUX ILLUSTRÉ DE PARIS

Nicolas d'Estienne d'Orves, Éd. Gründ, 280 p., 30€

Nous avons déjà parlé de la version sans images de cet ouvrage écrit par un autre membre du CP4. Son charme se trouve ainsi encore renforcé, même si le texte est raccourci.

## PETITS PLAISIRS QUE SEUL PARIS PROCURE

Nicolas d'Estienne d'Orves, Éd. J'ai Lu, 10€

Nicolas d'Estienne d'Orves accompagne vos promenades dans les 20 arrondissements de la capitale et agrémentes vos déambulations par la stimulation des sens. Curiosité, nostalgie, humour et gourmandise obéissent ici à une seule loi: celle du plaisir.

## VISITEZ ET REVISITEZ PARIS AVEC

# 1 Paris 2rêve

Béatrice propose à tous les amis de SOS Paris ses visites originales ou sur mesure pour un Paris à redécouvrir.

De l'époque gallo-romaine à nos jours, l'histoire de Paris ne cesse de surprendre. De Passy à Belleville, de Montmartre au Faubourg Saint-Jacques, Paris étonne...

Entre quartiers, musées et monuments, laissez-vous conter l'incroyable richesse de cette capitale où pouvoir, crime, mystère, épopée dynastique bouleversent sans cesse la capitale. Venez vous évader et découvrir un autre Paris, secret, étonnant !

Une cinquantaine de visites attendent vos envies, à la carte sur demande, sur mesure, pour deux ou pour un groupe d'amis selon votre bon plaisir, une fête, un anniversaire peut-être... Par exemple pour 1 à 7 personnes. Une visite nocturne au Louvre ? Un quartier de votre choix ? L'hôtel particulier Nissim de Camondo ? Tarif pour 1 h 30 : 190€

Téléphone 06 61 88 25 10  
E-mail [1paris2reve@orange.fr](mailto:1paris2reve@orange.fr)  
[www.1paris2reve.com](http://www.1paris2reve.com)





Cet arc de triomphe a été construit à la gloire de Ludovico Magno (Louis XIV) en 1672 par François Blondel à l'entrée de l'ancienne enceinte de Charles V. L'architecte n'a bénéficié d'aucun prix pour son oeuvre, tandis que Renzo Piano a reçu l'Équerre d'Argent (le « Goncourt des architectes ») pour son TGI en verre qui défigure le profil urbain de Paris. Cherchez l'erreur...

## LE MOT DU TRÉSORIER

L'année 2018 commence avec ce n° 101 du bulletin ! Le moment est venu de renouveler votre adhésion à SOS Paris. Que vous soyez mécènes, bienfaiteurs ou adhérents, vous pouvez bénéficier des avantages fiscaux offerts par la loi. C'est grâce à votre soutien régulier par vos dons que nous pourrions poursuivre cette année nos actions et mener nos

combats avec efficacité. Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés en 2017... Et si vous avez oublié de cotiser l'an dernier, n'hésitez pas à doubler votre cotisation 2018 et payer ainsi pour les deux années ! Le total reste déductible. L'équilibre de nos comptes repose sur chacun de vous !

*Monique Amy et Thierry Marcus*



# SOS PARIS

## COTISATION 2018 BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

L'adhésion à SOS Paris comprend l'abonnement au bulletin d'information (2€ à l'unité)  
Adhérez facilement en ligne et de façon sécurisée via notre site web [SOSParis.org](http://SOSParis.org)

Coupon à renvoyer, accompagné de votre chèque: **103 rue de Vaugirard – 75006 PARIS**

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

E-mail .....

Nouveau membre  Renouvellement

Cotisation :

**50€** montant ordinaire conseillé  
(16.5€ après impôts)

**10€** étudiant, moins de 25 ans,  
sans emploi et autres

**100€ et plus** membre bienfaiteur

**Association fondée en 1973 reconnue d'intérêt général:** en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS Paris sont déductibles de vos impôts dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables.